

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 5 décembre 2023

Présidence M. Pierre Martin, président

Pour cette dernière séance de l'année, le président souhaite la cordiale bienvenue et salue :

Monsieur le syndic,
Mesdames et Monsieur les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Le public présent et la presse.

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Alexander James
André Arnaud
André Stéphane
Christinet Jérôme
Duvert Alice
Maillefer Christiane
Mérier François
Nardin Damien
Ott David
Petermandl Colette
Piguet Sylvie
Troska Lauren

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membres non-excusés : Jacquelin Nathalie
Trarieux Christian

36 membres présents
12 membres excusés
2 membres non excusés

▪ **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 50.
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum étant de 25.
Le nombre de conseillers présents est de 36
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 35.
Le quorum étant atteint, le président déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h03.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est consistant, le président remercie toutes les personnes qui ont participé à son élaboration. Il ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver l'ordre du jour

Accepté à l'unanimité par : **35 voix pour**

Point n° 1 de l'ordre du jour

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre**

Le bureau a reçu quelques demandes de modifications. La secrétaire en fait la lecture.

- Page 11 : intervention de Mme Muriel Archer Galibourg, 4^e ligne avant la fin du 1^{er} paragraphe : il manque « peut », on ne peut pas juste dire.
- Page 21 : intervention de Mme Christiane Maillefer, la 1^{ère} phrase : « je ne me récus pas ».
- Page 32 : à la dernière ligne du 4^e paragraphe, il s'agit des conseils communaux/généraux des communes membres.
- Et je me suis trompée de prénom pour Mme Ponthus. Il s'agit de Stéphanie et non pas de Sylvie.

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, commission des finances

J'aimerais revenir à la page 30, et notamment sur la remarque de M. Michel Badan concernant le préavis 15/2023. Il a noté que le préavis municipal et le rapport de la CoFin ne correspondaient pas au niveau des montants. Nous avons revu cela avec la municipalité et il s'avère que le rapport de la CoFin est correct et que le montant mentionné dans le préavis est incorrect. Toutefois, le préavis étant inférieur au montant du rapport de la CoFin, c'est maintenant la municipalité qui va se débrouiller.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote relatif à l'approbation du procès-verbal, tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'approuver le procès-verbal du conseil communal du 3 octobre, modifié.

Accepté à l'unanimité par : **35 voix pour**

Point n° 2 de l'ordre du jour

- **Communications du bureau, lecture de la correspondance (par le président)**
 - **Lecture de la correspondance**

Nous avons reçu, le 4 décembre 2023 à 16h20, un courriel de M. Denis Berger, daté du 17 novembre 2023. Le contenu de la lettre est sur 2 pages, et porte principalement sur une opposition à une construction, qui n'est pas de la compétence ni du bureau, ni du conseil communal. Par contre, les conclusions sont des vœux adressés au conseil et je vous en donne lecture, pour que vous puissiez en avoir connaissance.

« Par cette lettre ouverte au conseil communal, j'invite :

- *la commission de gestion à mieux contrôler l'interprétation laxiste actuelle que la municipalité a de son propre règlement communal sur le plan général d'affectation et sur la police des constructions,*
- *la commission d'urbanisme à entreprendre rapidement une révision en profondeur de ce même règlement afin, de mieux encadrer le risque de voir des promoteurs immobiliers s'engouffrer dans les lacunes actuelles dans sa version règlement.*

Une copie de cette lettre est disponible ici, et pourra être consultée en fin de conseil.

C'est la seule correspondance que nous ayons reçue.

- **Communications du bureau**

En ce qui concerne les communications du bureau, je rappelle aux présidents de commissions que les vacations sont à transmettre à M. Briacca d'ici ce jeudi matin.

Concernant les conseils de l'année prochaine, je ne peux pas vous les donner pour l'instant, la planification est toujours en cours. La municipalité m'a annoncé avoir passablement de préavis, si nous maintenons à 4 conseils sur l'année, nous aurons environ 10 préavis par conseil. Ce qui est juste énorme. Nous sommes, avec la municipalité, en train d'étudier la possibilité d'augmenter le nombre de séances à 5, voire 6 séances pour l'année prochaine. Dès que nous aurons les dates, nous vous les communiquerons par écrit, afin que vous puissiez prendre vos dispositions pour y assister.

Dans le cadre de ce conseil, le bureau et moi-même avons fait une erreur lors de la nomination des commissions ad hoc pour les préavis 18 et 22. Il a été omis que les membres du bureau ne pouvaient pas être nommés directement, sans passer par l'accord du conseil. Les conséquences de ceci, vous seront soumises lors de la présentation des préavis.

Cette erreur m'a été remontée par un conseiller de cette assemblée. Par contre, je tiens à préciser que si je fais une erreur ou que le bureau en fait une, ce qui peut arriver car nous sommes humains, n'oubliez pas que nous ne sommes que des amateurs en politique et que l'on ne peut pas se souvenir de tous les articles des différents règlements.

Il serait agréable d'être mis au courant directement au moyen d'un courriel ou d'un téléphone et non pas que je l'apprenne, par un appel téléphonique de Mme le Préfet qui m'informe qu'il y a un problème, alors que je ne savais pas de quoi il s'agissait et que je ne connaissais pas la situation. Je ne pouvais, de ce fait, pas répondre convenablement à Mme le Préfet.

Je tiens à souligner le fait que nous sommes un collège collégial et ayant normalement, tous un même but, le bien de notre commune. Il n'y a pas d'intérêt à ce qu'on se tire dans les pattes, sans communiquer directement et ouvertement entre les gens. C'est ce qu'on fait quand nous sommes des gens civilisés.

Malheureusement, ce genre de comportement que nous vivons actuellement, et le bureau est régulièrement soumis à ce type d'interpellations, mène à une mauvaise ambiance et, également à une surcharge de travail, puisque nous sommes obligés de toujours vérifier le moindre élément, par crainte de faire une petite coquille qui nous sera reprochée et ne plus en finir en recevant des appels de la préfecture pour la moindre virgule de travers. Le bureau va prendre plus de temps pour vous envoyer les documents, afin de faire notre travail comme il se doit, alors qu'en communiquant, on pourrait trouver les solutions en interne. Cela demande, aussi, plus de temps à la municipalité qui doit, potentiellement, demander des aides juridiques, donc un coût supplémentaire pour la commune.

Ce sont tous ces éléments qui font que je pousse un petit coup de gueule ce soir, je trouve dommage d'en arriver à de telles proportions. Si nous devons tout contrôler dans le moindre détail dans les règlements, il n'y aura aucun gagnant.

Je vous demande juste, si nous commettons une erreur, de nous le faire savoir par un courrier, ou en nous mettant en copie, afin que nous soyons au courant. En tant que président, j'apprends certaines choses quand la municipalité répond à un conseiller qui se plaint et me met en copie de sa réponse, alors que le bureau aurait pu répondre en grande partie à ce conseiller.

Alors je vous prie de communiquer, sans crainte, avec le bureau, et si nous devons corriger certaines choses, nous le ferons.

Je vous prie déjà de m'excuser, puisque l'erreur commise va alourdir le conseil sur les 2 préavis, mais tout va bien se passer.

Point n° 3 de l'ordre du jour

- **Communications de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Paul Ménard, syndic

Le syndic salue l'assistance.

Pour votre information le 25 janvier à 20h, nous allons inviter la population de St-Cergue pour une séance d'information, pour laquelle les sujets seront :

pour le 1^{er} : le bilan à mi-législature et,

pour le 2^e : les éléments importants pour la commune qui vont se présenter d'ici juin 2026.

En ce qui concerne les questions que les conseillers communaux ont posées ou soulevées au cours des derniers mois, il sera répondu au fur et à mesure, pour celles qui restent.

Mme Valérie Legrand-Germanier, municipale

Ne souhaite pas prendre la parole.

Mme Muriel Archer Galibourg, municipale

Mme Archer Galibourg salue l'assistance.

Je vais faire un tour de mes dicastères.

CAD (chauffage à distance)

Je vous informe, que suite à notre préavis no 13/2023, nous avons reçu une subvention pour l'étude de CHF 25'444.- sur un montant de CHF 45'000.- environ.

Eau

J'ai quelques annonces à faire. Tout d'abord, à la suite de la dernière séance du conseil, durant laquelle j'ai présenté les préavis relatifs à la nouvelle réglementation pour l'eau

potable et pour l'évacuation et l'épuration. Vous vous souvenez peut-être que le 1^{er} est passé avec une faible marge, alors que le 2^e a été refusé. Cette faible majorité montrait que vous n'étiez pas convaincus par le nouveau règlement présenté, ce que je pouvais comprendre, puisque je pensais qu'il pouvait être amélioré.

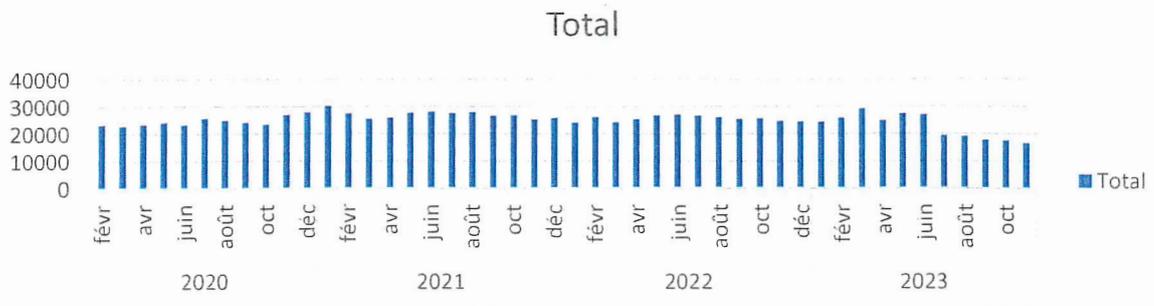
A la suite de ce conseil, j'en ai parlé aux autorités du canton, puis j'en ai discuté avec la municipalité. Nous avons décidé de ne pas valider le règlement sur la distribution de l'eau, mais de le retirer et de présenter un autre préavis en même temps que le règlement sur les eaux usées, qui lui avait été refusé en octobre. Tout le monde est épargné par ce changement de taxes pour l'eau potable en 2024. J'aurai le plaisir de refaire un débat avec vous dans quelques mois.

En ce qui concerne l'évacuation et l'épuration, la commune ne peut pas attendre le nouveau règlement pour augmenter les taxes, afin de couvrir les coûts de l'évacuation et de l'épuration de l'eau. La taxe doit être augmentée. Elle est, actuellement, de CHF 2.15/m³ sur la base de la consommation d'eau effective. Pour 2024, elle sera augmentée de 16 % pour atteindre CHF 2.50/m³, soit le maximum autorisé par le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Malgré cela, les recettes supplémentaires ne couvriront pas l'ensemble des coûts prévus pour l'évacuation et l'épuration des eaux, dans le budget communal de 2024. Par conséquent, la commune devra puiser dans les réserves spéciales.

Combe Froide

J'ai pensé que vous seriez intéressés de voir le résultat qui a été fait cette année pour réparer les fuites d'eau dans notre réseau. Entre l'installation d'une nouvelle conduite le long de la route de la Prangine, et surtout la réparation de plusieurs fuites importantes qui ont été localisées grâce à l'utilisation des microphones, vous pouvez voir l'impact très positif que cela a eu sur la quantité d'eau pompée depuis Combe Froide.

Ci-dessous, le graphique de février 2020 à novembre 2023. Depuis juillet, nous avons une moyenne mensuelle qui a baissé d'au moins 30 %, nous sommes donc très satisfaits du résultat, et bien sûr la chasse aux fuites va continuer.



Tourisme

Il y a eu une réorganisation au sein de la municipalité. J'avais la responsabilité du tourisme, mais pas du sport. Depuis fin octobre, j'ai repris le dicastère du sport.

Ski de piste à St-Cergue

Lors des discussions et des négociations avec Tél Dôle et Nyon Région Tourisme, il a été convenu d'augmenter les tarifs pour cette saison, de CHF 1.- pour les jeunes et CHF 2.- pour les adultes. Cela reste inférieur à ce qui se fait ailleurs et cela avait été suggéré par l'étude de l'Ecole Hôtelière de Lausanne.

En ce qui concerne le ski nocturne, l'année dernière, les restaurateurs étaient déçus qu'il n'y ait qu'un soir d'ouverture et ils nous l'ont fait savoir. Cette année, nous avons décidé de faire 2 soirées, soit le jeudi et le samedi. Le vendredi étant laissé à la possibilité de location pour l'organisation d'évènements privés.

Suite à la convention avec Télé Dôle, l'ouverture des pistes est prévue le 26 décembre 2023 pour autant qu'il y ait de la neige.

Patinoire

Il y a eu une réflexion concernant la gratuité. Lors de la précédente législature, quand Mme Françoise Samuel a présenté le préavis pour la location de la patinoire, il était précisé que l'accès et les patins étaient gratuits. C'est la raison pour laquelle la municipalité a continué avec cette pratique. La location était prévue pour 5 ans, et cette année nous en sommes à la 4^e année.

Nous avons regardé de plus près et, comme nous l'a rappelé Mme Turin, dans un préavis, ce qu'il y a de plus important, ce sont les conclusions et non ce qu'il y a dans le corps du préavis. La mention de gratuité n'étant pas dans les conclusions, nous pourrions imaginer que c'est quelque chose que nous pouvons faire. Malheureusement, cette réflexion est arrivée en début de saison, et qu'il y a une certaine charge de travail qui va avec. La décision ne peut pas être prise comme ça. Même si nous sommes tous d'accord, que nos enfants et les contribuables de St-Cergue devraient avoir l'accès gratuitement à la patinoire, il faudrait pour cela instaurer une carte « indigène » que nous n'avons pas actuellement. Cela exige un certain travail de mise en route. La patinoire étant déjà ouverte, c'est une réflexion que nous pouvons envisager dans une stratégie pour l'avenir.

J'ai également entrepris une « chasse aux sponsors », avec un certain succès et nous en avons des nouveaux pour cette année.

Ski de fonds

Le damage a commencé. Nous allons essayer de faire mieux cette année pour le ski de fonds.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. Laurent Mathez, municipal

M. Mathez salue l'assemblée.

J'ai quelques précisions concernant le PDI que nous avons mis au budget pour l'année prochaine. Nous avons un problème qui tombe au mauvais moment. Nous avons eu un contrôle de d'inspection sanitaire dans les cuisines du Vallon et nous avons du carrelage au sol et sur les murs qui ne tient plus, il y a des fissures et des déchets qui s'y infiltrent. Ce qui ne répond plus à la qualité d'hygiène. Nous devons présenter au mois de mars un préavis supplémentaire qui n'était pas prévu.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Carole Morina, municipale

Ne souhaite pas prendre la parole.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Préavis no 17/2023 Budget 2024

M. Paul Ménard, syndic

Le budget 2024 est un budget que je qualifierais de mise à jour de la commune de St-Cergue.

Mise à jour quand on voit les augmentations des charges, avec la création d'un poste communication-tourisme, poste présenté aux conseillers lors d'une soirée extraordinaire.

Mise à jour de l'environnement informatique. Nous sommes en train de passer à plus de 3'000 habitants. Les outils informatiques, que nous avons actuellement, sont énergivores.

L'entretien des forêts qui ne sont pas en très bon état. Nous avons une centaine d'arbres dont nous devons nous occuper.

L'entretien des routes. Il suffit de rouler à St-Cergue pour se rendre compte que l'entretien de celles-ci a pris quelques années de retard.

La question récurrente avec le renforcement du rôle d'un ASP, pour lequel il y aura une mise en concours en début d'année prochaine.

Nous avons également aussi le sujet de l'eau, avec les eaux usées, les eaux claires et l'épuration. Le curage du réseau n'a presque pas été fait au cours des dernières années. Notre participation à l'APEC, avec une augmentation des coûts d'étude liée à la nouvelle Step.

Les eaux potables, frais de formation et entretien du réseau.

Ces mises à jour concernent principalement l'administration, les bâtiments, les routes, les eaux usées et l'eau potable.

Ces dernières années, nous avons eu des résultats largement positifs, avec au maximum en 2022, plus de CHF 1'545 mios, qui ont été placés dans les réserves pour des amortissements supplémentaires, afin de réduire nos charges à termes.

Pour le budget 2023, nous avons prévu un déficit à CHF 63'000.-. Pour 2024, compte tenu du PDI que vous avez pu voir qui est très ambitieux mais nécessaire, le déficit prévu est de CHF 330'000.-. La marge d'autofinancement est négative de CHF 70'000.-. Les membres de la CoFin se rendent compte que nous présentons des comptes plutôt prudents. La dette de la commune tourne autour de CHF 8'890 mios, ce qui est largement confortable.

Les charges financières, par nature, sont sous contrôle, avec une augmentation de moins de 5%. Nous restons très prudents avec les revenus fiscaux, malgré l'augmentation de la population, ce ne sont pas les revenus fiscaux des personnes physiques qui augmentent, mais les revenus fiscaux des personnes morales. De ce fait, il est primordial que nos entreprises locales restent à St-Cergue, alors qu'il y a une grave pénurie de locaux et de surfaces commerciales. Je prends pour exemple l'entreprise Timatec qui a dû quitter la commune par manque de place. Ce sont des revenus que nous n'avons plus.

L'évolution de la péréquation reste relativement stable. La nouvelle péréquation entrera en vigueur à partir de 2025.

L'état de la dette, avec les investissements prévus, va augmenter de près de CHF 4 mios.

Présentation des schémas des pages 18 à 19 du budget.

Nous avons la chance d'avoir une équipe qui est soudée et qui travaille. Elle va présenter de nombreux préavis l'année prochaine, avec des conseils avec une dizaine de préavis. Cela montre l'investissement de cette législature pour faire en sorte que la commune aille de l'avant, avec une mise à jour de notre organisation, de notre façon de fonctionner et de nos infrastructures.

Nous souhaitons également améliorer la qualité de vie des habitants de la commune, utiliser le capital cumulé des surplus budgétaire de CHF 6,8 mios. Le but d'une commune étant d'arriver à l'équilibre. Nous n'allons pas les dilapider, mais en utiliser une toute petite partie durant ces prochaines années pour couvrir l'ensemble des investissements nécessaires pour les communes en croissance.

En 2022, nous avons constitué et consolidé des fonds de réserve qui serviront aux bâtiments, au PECC et aux routes.

Je pense que nous travaillons en bonne entente avec l'ensemble des commissions, même si parfois, nous ne sommes pas toujours du même avis, l'ambiance est extraordinaire.

Je vous remercie.

Le président remercie M. Ménard et passe la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, commission des finances

Merci M. Ménard pour la présentation. Vous avez certainement eu l'occasion de lire le rapport de la CoFin. Elle recommande l'acceptation du préavis, avec un amendement qui est également soutenu par la municipalité.

La CoFin soutient largement la stratégie, et notamment la stratégie financière pour 2024 et la planification pour ces prochaines années.

La CoFin veut vous rendre attentifs sur 5 chiffres : le déficit, les investissements, l'évolution de la dette, les charges du personnel, et j'y reviendrai au moment des rubriques chapitre par chapitre.

Le déficit s'élève, pour 2024, à CHF 172'000.- si on prend en compte l'amendement. Il est important de comprendre qu'un déficit n'est jamais quelque chose de positif. C'est quelque chose à laquelle il faut faire attention. Mais ici, nous pensons qu'il est extrêmement important de mettre ce déficit dans un contexte sur une évolution des 5 dernières années. Si on regarde à la clôture des comptes 2020, 2021 et 2022, nous avons clôturé les comptes avec des autofinancements confortables, entre CHF 1,5 mios et CHF 2,3 mios.

Si aujourd'hui nous devons accepter le déficit proposé par la municipalité, ce n'est évidemment, pas super, mais c'est viable pour notre commune, c'est acceptable.

Un mot sur les investissements. Vous avez constaté que la commune avait un plan d'investissements qui varie entre CHF 2,5 et 3,5 mios et on fait un saut énorme avec les projets que la municipalité nous propose pour 2024 et 2025, à savoir des montants dépassant les CHF 5 mios. Pour la CoFin, ces projets sont ambitieux. Il conviendra de bien planifier les ressources, à la fois à l'interne de la commune et également des ressources des fournisseurs pour bien réussir ces projets. La CoFin soutient ces projets ambitieux de la municipalité.

L'évolution de la dette, c'est peut-être le seul point où la CoFin est vraiment inquiète. Quand on voit tous ces chiffres qui nous sont présentés. L'évaluation du budget pour fin 2024, s'élèverait à CHF 13,7 mios. Là aussi, si nous tenons compte, dans le contexte de 5 ans, on doit constater que l'augmentation prévue de la dette est de l'ordre de 50 %, ça prend vraiment l'ascenseur, l'augmentation est de CHF 4,5 mios. Si la municipalité avait dans l'idée de faire la même chose l'année prochaine, augmenter encore une fois de 50 % ou encore une fois d'augmenter de CHF 4,5 mios, je pense que la CoFin interviendrait non pas le soir du vote du budget, mais bien avant lors de nos séances de discussions et d'échanges avec la municipalité, qui, je confirme ce que nous a dit notre syndic, se déroulent d'ailleurs dans une ambiance critique, mais constructive.

Pour les charges du personnel, il semblait important de justifier les chiffres. La municipalité a eu la bonne idée de faire une séance à mi-novembre pour nous présenter 2 sujets à savoir : l'évolution des ressources humaines au sein de la commune, et le PECC. Je pense que cette initiative a été fortement appréciée, nombre de conseillers ont profité pour participer. Nous avons appris plein de choses intéressantes et en tant que CoFin, il me semblait important de vous montrer ce que cela veut dire dans le budget. La forte augmentation des traitements entre 2020 et 2024 reflète aussi l'augmentation des ressources humaines et l'externalisation de la bourse communale, qui apparaît pour la 1^{ère} fois dans le budget :

CHF 1'454'000	Traitements 2024	(1'318'000 + 136'000)
CHF 1'309'000	Traitements 2023	
CHF 1'242'000	Traitements 2022	
CHF 1'082'000	Traitements 2021	
CHF 1'068'000	Traitements 2020	

Je vous remercie de votre attention.

Le président remercie M. Odermatt et ouvre la discussion chapitre par chapitre, en demandant qu'il soit précisé la page et/ou le no de compte concerné, ou le sous chapitre lors de la prise de parole.

1. Administration générale : le président ouvre la discussion générale. L'amendement demandé par la commission des finances demandant de diminuer de CHF 160'000.- le compte 190.3151.00 sera traité après les questions de ce chapitre. Il passe la parole à Mme Sabine Stünkel.

Mme Stünkel

Compte 110.3010.00 « *Part aux traitements du personnel communal* » : Je voulais savoir quel nouveau poste est inclus dans ce compte ? Il y a une différence entre les comptes 2022 et le budget 2024 de CHF 46'700.-. Est-ce que dans ce compte serait comptabilisée la personne prévue pour le tourisme et la communication ?

M. Ménard, syndic

Il y a déjà un poste qui est parti, celui du boursier. Effectivement le poste « communication et tourisme » est intégré dans ce poste. Ces deux éléments font cette différence.

Actuellement la communication est gérée par notre responsable administratif M. Briacca. Mme Monnard s'occupe de la location des salles, du ski de fonds. Mme Carriot, notre secrétaire municipale, s'occupe des « Pocama » (demandes d'autorisation pour les manifestations). A un moment donné, tout ce qui est tourisme et communication est dispersé sur trop de personnes différentes. C'était aussi une recommandation de Néo-Consult.

Il faut avoir les pieds sur terre et si nous voulons avoir un tourisme pérenne, il faudra être plus professionnel.

Mme Stünkel

Concernant l'ASP, est-ce qu'il est aussi dans ce poste ?

M. Ménard, syndic

Non, il est sur un autre poste, je crois que c'est sur le poste « parking ». Son rôle ne sera pas de juste mettre des amendes, mais l'objectif est qu'il participe avec « la police des constructions ». Nous avons de gros soucis, de présence de notre part sur tous les chantiers, et également de contrôle sur les personnes qui habitent réellement dans notre commune. Si le budget est adopté ce soir, nous mettrons au concours ce poste qui passera de 20 à 40 %. La mise à jour de nos outils informatiques permettra aussi une meilleure vue d'ensemble.

Mme Stünkel

Encore une question, d'un point de vue comptable, cette personne pour le tourisme et la communication est intégrée dans ce poste et non dans le poste tourisme.

M. Ménard, syndic

C'est bien ce poste, car elle ne va pas faire que ça.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point et revient sur l'amendement demandé par la commission des finances. A savoir : de diminuer un montant de CHF 160'000, prévus sur le compte 190.3151.00 « Service informatique, entretien, support, internet », du budget. Ce montant fait double emploi avec le préavis 18/2023 de CHF 160'000 pour la modernisation informatique. Le vote sur l'amendement se fera quand tous les chapitres auront été vus. Il donne la parole à M. Gérard Odermatt.

M. Odermatt, commission des finances

La CoFin présente un amendement sur le poste 190.3151.00. Ce poste contient un montant de CHF 160'000.- destiné au renouvellement informatique et cela fait double emploi avec le préavis 18/2023 qui est également de CHF 160'000.- pour le renouvellement informatique. Nous allons voter ce préavis juste après le budget. Ce double emploi nous a été confirmé par la municipalité et nous vous faisons la proposition suivante avec cet amendement : diminuer un montant de CHF 160'000 dans le budget 2024. Ensuite la CoFin vous demandera d'approuver le préavis 18/2023.

Le président remercie M. Odermatt et ouvre la discussion sur l'amendement. Il passe la parole à M. Yves De Garrini.

M. De Garrini

Que se passera-t-il si le préavis 18/2023 n'est pas approuvé ?

M. Ménard, syndic

Il faudra se souvenir de nous, quand on présentera le budget 2025. La question est intéressante. Mais quand on ne dépense pas, la différence, c'est un surplus. Ce ne sera pas dépensé, d'autant plus que le montant aura été retiré. Pour que les conseillers soient au clair, ça reste de l'ordre de règles comptables assez poussées. C'est un amendement que je qualifierai de technique. Ce qui est important c'est le préavis qui suit.

M. Odermatt, commission des finances

Je vais dans le même sens que M. le syndic. J'aurais 2 remarques à faire. Nous avons, avec M. De Garrini, de nombreuses années d'expérience de conseil communal, qui nous montrent que le conseil communal, en règle générale, prend des décisions très raisonnables. Je doute fort que si la municipalité nous fait une demande bien fondée, pour un nouveau parc informatique, qu'elle soit refusée.

La 2^e remarque, c'est effectivement une question de technique comptable qui est finalement réglée dans notre règlement du conseil communal et au niveau cantonal, dans le règlement sur la comptabilité communale. Je ne vous ferai pas la lecture de ces règlements qui sont forts intéressants, mais qui disent que la municipalité doit présenter un préavis, s'il s'agit d'un investissement. CHF 160'000.- c'est un investissement et de ce fait, il ne peut pas être mis dans le budget, caché dans un poste. Il s'agit de transparence tant dans notre règlement que dans le règlement sur la comptabilité des communes.

M. Othenin-Girard

Par rapport à cet amendement, si on enlève CHF 160'000.- du budget, cela va influencer la dette présentée tout à l'heure. Nous aurons moins de pertes.

M. Odermatt, commission des finances

Le déficit sera diminué et non pas l'endettement. Le déficit passera de CHF 332'000.- à CHF 172'000.-.

La parole n'étant plus demandée, la président clôt la discussion sur le chapitre « administration générale » et sur l'amendement. Il reprend la discussion sur la suite des chapitres du budget.

2. Finances : la parole n'est pas demandée.

3. Domaines et bâtiments : le président passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

Une question concernant les panneaux solaires sur Jean-Jacques Rousseau, au poste 3540.3141.00. Le fait qu'ils passent au budget, je crains qu'ils soient moins bien soignés

que ceux qui ont été fait jusqu'ici. Ma question, y a-t-il eu une étude sur l'ensoleillement ? Ce bâtiment me paraît, particulièrement à l'ombre de l'administration communale et que je crains que le rendement ne soit pas vraiment optimal.

M. Mathez, municipal

Pour répondre à votre question, sur ce poste « d'entretien du bâtiment » J.-J. Rousseau, la municipalité a décidé de mettre dans le budget, plutôt que de passer par un préavis, l'équipement de panneaux solaires sur le bâtiment scolaire. Il s'agit d'un toit plat avec en son centre 2 pans. L'ensoleillement est relativement bon. Ce qui est intéressant dans ce bâtiment, c'est qu'il est utilisé par les enfants en journée. La nuit, il n'y a pas besoin de consommation électrique. L'électricité produite est pour une utilisation immédiate et non dans un but de revente. D'où l'intérêt d'équiper ce bâtiment. On peut voir qu'au centre du Vallon, nous avons une « autoconsommation » qui est très intéressante. C'est l'objectif de la municipalité avec la pose de panneaux solaires.
Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, le président reprend la discussion par chapitre.

4. Travaux : la parole n'est pas demandée.

5. Instruction publique et cultes : Le président passe la parole à Mme Françoise Graber.

Mme Graber

Ma question concerne le compte 510.3522.10 « AISGE – coûts scolaires primaires » qui a augmenté de manière importante par rapport aux comptes 2022 et au budget 2023. Est-ce en rapport avec le nombre d'enfants et le nombre d'habitants ?

Mme Valérie Legrand-Germanier, municipale

Il y a des augmentations. Tout ce qui est projet de nouvelles constructions qui n'est pas encore inclus, mais il y a les progressions dues au nombre d'enfants. Mais il y a aussi une difficulté dans la comparabilité qui fait que la comptabilité a été modifiée dans la façon de comptabiliser le primaire et le secondaire. Cela crée des difficultés, car c'est très technique.

La parole n'étant plus demandée, le président reprend la discussion par chapitre.

6. Police : Le président passe la parole à M. Pierre André Scheidegger.

M. Scheidegger

Pour le compte 630.3116.00 « Défibrillateurs déchetterie La Givrine ». Je ne vois pas de déchetterie à La Givrine.

Mme Valérie Legrand-Germanier, municipale

Nous avons rajouté un montant au budget, car nous avons prévu l'achat de 2 défibrillateurs supplémentaires que nous allons installer en début d'année 2024, pour autant que le budget soit accepté. L'un sera installé à la déchetterie et l'autre, vraisemblablement dans la salle d'attente de la gare de La Givrine, notamment suite à une demande citoyenne de l'hiver dernier. Il a dû y avoir quelqu'un qui a fait un malaise, et vu la foule qu'on y voit le week-end, cela nous a donné l'envie d'avoir quelque chose sur place.

M. Othenin-Girard

Pour le compte 600.3010.00 « Part aux traitements du personnel communal ». Est-ce que ce serait ici la nomination de l'ASP de 20 à 40% ? Parce qu'il n'y a pas de montant.

M. Mathez, municipal

Le montant que vous cherchez se trouve au compte 431.3010.00 « part aux traitements du personnel communal ». C'est plus juste de le faire dans le poste « Parkings », puisque plus lié à cette rubrique qu'à la « Police ».

La parole n'étant plus demandée, le président reprend la discussion par chapitre.

7. Sécurité sociale : Le président passe la parole à Mme Françoise Graber.

Mme Graber

Pour le compte 710.3161.00 « Loyer de la garderie de Bournessaint », je suppose que l'augmentation est due au fait qu'il y a un nouveau local pour la garderie.

Mme Valérie Legrand-Germanier, municipale

Oui absolument. C'est une augmentation de loyer suite à la reprise d'un autre local qui était attendant à la crèche et qui a permis l'ouverture d'un groupe supplémentaire. Cela a allégé les soucis de nombreuses familles, puisqu'il y a 10 enfants supplémentaires.

Mme Graber

Pour le compte 714.3163.00 « Location d'un rucher », je vois qu'il y a CHF 8'000.-. Je ne vois jamais personne s'en occuper, comment ça se passe ? Est-ce que l'école participe ?

Mme Valérie Legrand-Germanier municipale

Absolument. Ce rucher coûte à CHF 50.- près le montant inscrit. Le responsable de l'association qui s'en occupe monte 2x par mois pour s'en occuper. Si une colonie meurt, il la remplace. Il nous livre le miel. Dans le journal d'octobre, il y a eu un article à ce sujet. On a organisé une conférence en novembre à laquelle personne n'est venue. Le but était d'expliquer quelles étaient toutes les activités autour des ruches. Il y a également des demi-journées pédagogiques qui sont proposées aux enfants des petites classes de manière à leur faire découvrir ce monde-là.

Nous sommes en contacts, très réguliers, avec le responsable de cette association et ça fonctionne très bien. Un jour, nous avons eu une colonie et nous ne savions pas trop ce que c'était, avec des guêpes qui se sont retrouvées près de la buvette. C'est lui qu'on a appelé et il est très disponible, même quand ça ne le concerne pas directement.

M. Lampert

Pour le compte 720.3510.00 « cohésion sociale » - participation au Canton. Juste une explication de cette ligne, où il y a des fluctuations qui vont de CHF 100'000.- à moins de CHF 200'000.- l'année prochaine.

M. Ménard, syndic

Nous recevons une facture du Canton, chaque année, tout comme l'ensemble des communes vaudoises. Le montant de la facture est calculé, notamment, en fonction du point d'impôt. Nous sommes dans une situation plus difficile que d'autres communes, par exemple Mies, qui a un taux très bas, voit le 90 % de ses impôts partir à la cohésion sociale. Il y a beaucoup de variables qui sont évaluées par le calcul de ce montant, mais qui ne sont pas du fait de la commune. Nous utilisons, avec l'UCV, une formule que nous reprenons année après année et pour laquelle il peut y avoir des corrections. Mais ces montants peuvent fluctuer en fonction de la population et de la capacité des communes. Je vous rassure, nous avons encore la capacité de payer. Nous sommes une commune qui participe à la facture sociale qui fait la péréquation. M. Gabriel Galibourg, nous avait fait une présentation très complète (*l'ensemble des slides présentées par M. Galibourg a été envoyée à tous les conseillers au lendemain du conseil du 6 juin 2023*).

En 2025, il y aura toute une refonte de la péréquation, y compris la facture de la cohésion sociale.

La parole n'étant plus demandée, le président reprend la discussion par chapitre.

8. Services industriels : la parole n'est pas demandée.

La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion sur le budget 2024 et passe au vote de l'amendement, qui demande la diminution d'un montant de CHF 160'000 sur le compte 190.3151.00 « Service informatique, entretien, support, internet » car ce montant fait double emploi avec le préavis 18/2023 de CHF 160'000 pour la modernisation informatique.

Préavis no 17/2023 – Amendement au Budget 2024

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter l'amendement au budget 2024, tel que présenté.

▪ **Accepté à l'unanimité** par : **35 voix pour**

La parole est demandée par M. Jean-Michel Rey.

M. Rey

Sur le plan général du budget, dans l'annexe 1 à la fin du document, dans le plan d'investissement, j'ai regardé tous ces investissements. Pendant plusieurs années, au niveau des bâtiments, il était prévu un investissement pour la construction du 2^e hangar à plaquettes. Il a disparu. Je voulais savoir s'il faisait maintenant partie de l'extension du CAD ou si pour des raisons économiques, il a été abandonné. Quand je vois qu'on a l'introduction sur l'entretien des forêts, l'augmentation du bois mort, et l'extension du CAD, je me pose la question. Merci.

M. Mathez, municipal

A l'époque, il y avait une réflexion pour agrandir ou doubler le hangar à plaquettes que nous avons actuellement à Guinfard. Aujourd'hui nous travaillons avec ce hangar qui fait environ 800m³ de plaquettes. Au Vallon, nous en brûlons 2000m³. Ce serait bien d'avoir un complément. Nous avons voté au dernier conseil l'étude d'extension du CAD. Nous sommes en train d'examiner la manière dont nous allons chauffer, avec quelles sortes de plaquettes. L'agrandissement du hangar de Guinfard est une solution. Est-ce qu'on pourrait mettre ce dépôt plus près, afin d'éviter un transport en camion supplémentaire ? Nous étudions, aussi, la possibilité d'avoir un dépôt à côté du Vallon. L'idée reste, mais un peu modifiée. Merci.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote du préavis 17/2023 amendé.

Préavis no 17/2023 – Budget 2024 amendé

- **Vu le préavis de la Municipalité no 17/2023**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**
-

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter le budget communal pour l'année 2024 tel que présenté et amendé.

▪ Accepté	par :	34 voix pour
		0 voix contre
		1 abstention

Point n° 5 de l'ordre du jour

Préavis no 18/2023 – Demande de crédit de CHF 160'000.-, compte 190.3151.00, pour moderniser les outils d'applications informatiques de gestion de la commune.

Comme communiqué en préambule, une erreur a été commise dans la nomination de la commission ad hoc. Le président doit invalider son rapport.

La municipalité a décidé de porter un amendement sur le présent préavis. Celui demande de tracer la phrase « oui le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet » des conclusions.

Pour la bonne tenue du conseil, il faut voter en premier lieu sur cet amendement avant de parler du préavis en lui-même. En effet, si ce dernier est admis, les débats pourront avoir lieu à défaut, il ne sera pas possible d'en débattre puisqu'il n'aura pas été porté correctement à l'ordre du jour. Si cet amendement est refusé, une nouvelle commission ad hoc sera nommée et une séance de conseil communal supplémentaire sera convoquée avant la fin de l'année, afin que la gestion de la commune puisse continuer correctement.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote de l'amendement qui consiste à retirer des conclusions du préavis municipal « Oui le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter l'amendement demandé par la municipalité.

▪ Accepté	par :	33 voix pour
		0 voix contre
		2 abstentions

Le président ouvre la discussion sur le préavis et passe la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, syndic

Nous allons commencer par parler de procédures. Avec mes collègues de la municipalité, pour la plupart des préavis, nous avons un cahier des charges écrit.

Dans le cadre de ce préavis, en particulier, il y a un tableau d'une dizaine de pages, qui a été envoyé à 2 sociétés qui reprenaient chaque élément du cahier des charges et qu'elles devaient remplir en indiquant si elles étaient d'accord ou pas. Et s'il y avait un écart, elles devaient expliquer pourquoi. Nous avons un retour de chaque fournisseurs.

Un autre élément important est celui du paiement. Nous avons demandé une offre forfaitaire. La société qui n'a pas été retenue, n'a pas envoyé d'offre forfaitaire. Ce que nous voulions éviter, c'est de s'entendre dire que ceci ou cela n'était pas inclus. Nous souhaitons avoir un budget contrôlé, il y avait aussi cet élément-là. Nous avons analysé les éléments reçus et avons pris une décision.

Les applications recherchées, étaient :

- la gestion des séances de municipalité. Pourquoi ? Entre chaque séance de conseil communal, nous devons prendre 15 à 20 décisions. Ensuite, il faut distribuer chacune de ces décisions au collaborateur qui devra effectuer la tâche, tout en précisant que la réalisation de ne doit pas être de l'ordre de la municipalité,
- la gestion de la police de la population/construction/facturation,
- et la gestion des finances, de la comptabilité de la commune.

La société retenue est OFISA Informatique SA, avec laquelle nous travaillons depuis de nombreuses années. Elle est également fournisseur pour 150 communes vaudoises et également le canton de Neuchâtel. Une présentation avait été faite à la CoFin et à la commission ad hoc.

OFISA nous a fait une proposition qui concerne Abacus (pour la gestion financière). Abacus salaire est le programme que nous utilisons aujourd'hui. Abacus est un produit 100% suisse, qui compte 750 collaborateurs. Environ 30 % des communes suisses travaillent avec Abacus.

Ce qui est important pour la municipalité, c'est d'avoir une vision en temps réel de nos dépenses. Aujourd'hui, nous avons une vision au mois. C'est important, car pour vous donner un exemple, nous nous sommes rendu compte que, pour un bâtiment appartenant à la commune, nous avons eu une augmentation importante d'électricité. Il s'est avéré qu'un voisin avait branché sa voiture sur notre réseau. Ça ne peut pas être vu si on reçoit une fois par mois, mais avec Abacus, ce sera possible.

Ensuite nous avons Innosolvcity, basés à St-Gall et spécialisés dans le développement de logiciels pour le secteur public. Il s'agit d'une société indépendante, créée en 1996. Elle a 60 collaborateurs. Il y a des échanges importants entre Innosolvcity et Abacus.

Nous souhaitons une solution globale. A savoir des applications qui peuvent se parler entre elles. Sans que ce soit compliqué, ce qui est possible avec Innosolvcity.

Il y a 450 communes qui utilisent la configuration Abacus et Innosolvcity et cela correspond à CHF 3,5 mios. Nous ne sommes pas les premiers à utiliser ces applications. Il y a un historique solide avec ces options.

Dans le préavis que vous avez reçu, vous avez la liste des communes vaudoises qui ont adopté Abacus.

L'application eSéances, avec les statistiques de l'OFS : élections, votations, bâtiments et logements, gestion des chiens, gestion des adresses, gestion de la caisse, postscriptum des facturations diverses, expédition électronique des factures. Aujourd'hui, nous envoyons entre 6 et 8'000 factures « papier » par année. Il y a aussi la gestion des séances de la municipalité, qui ne peut pas être appliqué pour les séances du conseil. Cette application avait été développée par la commune de Gland pour gérer au niveau de la commune.

La méthodologie du projet est basée sur Hermès, qui est développée par la Confédération. L'objectif étant le respect des périmètres fonctionnels définis par le cahier des charges, afin de maîtriser la charge du travail, aussi bien au niveau du fournisseur que de la commune.

Actuellement, nous utilisons BDI, qui contrairement à ce que nous avons noté dans le préavis n'est pas en fin de vie. Ce logiciel est encore utilisé par 150 communes vaudoises, qui sont essentiellement petites. Nous commençons à être une grande commune.

La sécurisation des données est aussi importante. BDI n'est pas aujourd'hui encrypté. Avec Abacus, nous allons augmenter notre sécurisation.

C'est un grand défi pour la commune et cela fait partie des mises à jour de notre commune.

Le président remercie M. Ménard passe la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion sur le préavis et passe la parole à Mme Karine Ringgenberg.

Mme Ringgenberg

J'ai 2 questions.

La 1^{ère} : il y a une conjugaison de verbe qui me fait un peu peur, dans la dernière phrase de la page 1 : « De plus, ces mesures de modernisation devaient être compatibles avec le passage à MCH2 ».

La 2^e concerne le tableau 6 « Les coûts du projet », licences des logiciels pour commune jusqu'à 3'000 habitants. Nous y serons bientôt. Est-ce qu'on sait si le passage à plus de 3'000 habitants sera avec une augmentation raisonnable ou pas ? Je vous remercie.

M. Ménard, syndic

Dans les faits, le canton de Vaud est le dernier à passer sur MCH2. Tous les autres cantons sont déjà avec MCH2 et utilisent Innosolvcity et Abacus. C'est donc totalement compatible.

Que se passera-t-il avec une augmentation de la population ? Elle sera résiduelle. Ça ne va pas doubler parce que l'on passe les 3000 habitants. Ce qui est important, et comme vous pouvez le constater, les licences seront payées à partir du 1^{er} janvier 2025, et ne feront pas parties du budget de fonctionnement de 2024. OFISA ne va pas nous faire payer à la fois, BDI qui sera encore utilisé en partie en 2024, et Abacus et Innosolvcity. Si nous sommes à CHF 23'364.15, on sera autour des CHF 25'000.-.

M. Galibourg, commission des finances

Je suis un peu déçu, car ceci était écrit dans mon rapport. L'aspect sur le passage à 3'000 habitants se montera à CHF 6'925.-.

M. Piguet

Une question technique. Où se trouvent les données ? Nous nous souvenons, que l'année passée, 50'000 entreprises romandes ont perdu les données de leur logiciel de comptabilité pendant une nuit.

Est-ce que la commune peut récupérer les données tous les mois, en cas de catastrophe chez OFISA ?

M. Ménard, syndic

Merci pour votre question. Faisant partie de la « Cybersafe », il est évident que nous n'allons pas entreposer à l'étranger. Tout est en Suisse. Si on était attaqué, nous avons un plan pour retrouver nos données, même si cela ne se fait pas en 2 jours. Nous voulons nous assurer que les données sauvegardées, qui permettrait de remettre à jour notre environnement informatique, ne soient pas contaminées. Ce qui prend 2-3 jours.

De manière réaliste, le jour où les écrans de la commune sont noirs, on en aurait pour max. 10 jours. Mais toutes les données sont entreposées en Suisse et encryptées avec les paravents nécessaires pour de ne pas retrouver des informations sur le « darknet ». L'ensemble de la commune travaille sur des ordinateurs qui sont formatés par OFISA et qui sont Cybersafe. Quand bien même on perdrait notre ordinateur, ce n'est pas grave. Toutes nos données sont sur le réseau, ce qui n'était pas le cas avant.

M. Lampert

En parcourant le projet, je suis absolument favorable à ce remaniement informatique et à ces investissements. Je me pose la question : au niveau de la concurrence salariale de ces informaticiens. Aujourd'hui nous gagnons beaucoup, nous sommes dans une région prospère, et ici dans la gestion de projet pour les informaticiens, vous me direz que CHF 200.- de l'heure c'est normal. Je me suis demandé, puisque plusieurs communes utilisent ces logiciels, est-ce que nous pourrions nous rassembler pour négocier certaines prestations ? Je pose cette question naïvement. Parmi toutes les communes concernées, je vois que certaines ont des moyens, mais je trouve qu'on pourrait peut-être négocier.

M. Ménard, syndic

Quand j'ai vu le tarif horaire d'un ingénieur informatique à CHF 180.-/h facturé par l'entreprise. Je vous rassure, l'ingénieur n'a pas ce salaire. Mais c'est le prix pour ce service. C'est le tarif horaire moyen appliqué.

M. Gafner

On voit que l'entreposage des données est garanti en Suisse. On voit aussi qu'il y a une passerelle VPN prévue par Azure. Azure est un groupe dirigé par Microsoft, avec des centres partout en Europe et dans le monde. Est-ce qu'on peut garantir que les données, lors de leur transit, restent en Suisse ? Ou ne savons-nous pas par où elles passent ? Restent-elles dans les 2 Data Center qui se trouvent à Zurich et à Genève ?

M. Ménard, syndic

Oui. Tout reste en Suisse. Il n'y a pas de transfert par l'étranger.

M. Galibourg, commission des finances

Je précise que les données sont encryptées de bout en bout. Donc même si le transfert n'était pas qu'en Suisse, ça irait. Et le stockage est en Suisse. Ce sont des questions que nous avons posées lors de notre séance.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 18/2023 – Demande de crédit de CHF 160'000.-, compte 190.3151.00, pour moderniser les outils d'applications informatiques de gestion de la commune.

- **Vu le préavis de la Municipalité no 18/2023**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à moderniser les outils d'applications informatiques de gestion de la commune,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 160'000,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir sur une durée d'un ans,

d'affecter ce montant au compte 190.3151.00 « Entretien, support et Internet ».

- | | | |
|------------------|--------------|---------------------|
| ▪ Accepté | par : | 33 voix pour |
| | | 0 voix contre |
| | | 2 abstentions |

Point n° 6 de l'ordre du jour

Préavis no 20/2023 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000 TTC pour la réalisation d'une stratégie touristique quatre-saisons, avec planification, pour la période 2024-2030.

Le président passe la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg.

Mme Archer Galibourg, municipale

Lors de la dernière séance du conseil communal, certains membres ont exprimé leur frustration en estimant que la municipalité ne faisait rien pour le tourisme. J'ai alors répondu que plusieurs projets étaient en cours de préparation et qu'ils seraient dévoilés lors de ce conseil. Ce soir, la municipalité vous donne un aperçu des projets que nous préparons pour réhabiliter le tourisme à St-Cergue.

Notre syndic a présenté le nouveau budget pour 2024 qui comprend le plan d'embauche d'un employé à plein temps, qui travaillera dans le tourisme et la communication. A mes yeux, cela va changer la donne car un employé dédié peut nous aider à passer à un autre niveau.

Parmi les autres préavis présentés ce soir, il y a une étude pour la création d'un parc au centre du village, qui le rendra plus attractif pour les résidents et les touristes et une autre étude pour la création d'un centre d'accueil pour remplacer la buvette des sports. Il s'agit là de développements positifs, mais on sait qu'il faut aller beaucoup plus loin.

En janvier (2023) dernier, lorsqu'on m'a demandé de prendre le dicastère du tourisme, on m'a expliqué que St-Cergue avait grand besoin d'une stratégie touristique. Un certain nombre de décisions très importantes concernant le tourisme et le développement de notre commune, qui confrontent régulièrement la municipalité car, nous n'avons pas de ligne directrice. Avoir une feuille de route serait d'une aide précieuse.

St-Cergue est également un élément-clé de la stratégie touristique de la région. Notre commune paie, plus que toute autre dans la région, en termes de point d'impôts, pour soutenir les sports et événements qui profitent, bien sûr à nos résidents, mais surtout aux résidents de la région et au-delà.

Au fil des années, d'autres études sur le tourisme ont été réalisées, mais elles tendaient à se concentrer sur un ou deux aspects du tourisme dans notre commune – La Givrine, les pistes du village, la communication, etc.

Ce qui manque, c'est une stratégie globale à long terme qui englobe ces résultats antérieurs, qui complète les éléments manquants et, surtout, qui crée une feuille de route, une planification pour les années à venir.

N'étant pas une experte en tourisme, j'ai dû trouver une entreprise spécialisée dans le développement de stratégies touristiques. J'ai d'abord contacté le délégué au tourisme de la Région de Nyon. Etonnamment, il m'a dit qu'il y avait très peu d'experts qui élaborent des stratégies touristiques globales en Suisse ; la plupart des bureaux fournissent des stratégies dans le domaine du marketing et de la communication. J'ai alors approché différents membres de l'exécutif de Nyon Région Tourisme qui m'ont donné le nom de 2 bureaux à contacter. L'un se trouve à Lausanne et l'autre à Nyon.

Afin d'avoir 3 offres, j'ai ensuite contacté Suisse Tourisme, qui m'a trouvé une entreprise de Zurich et de Berne, car il n'en avait aucune à me proposer en Suisse Romande.

Avec l'aide du délégué au tourisme de la Région de Nyon, nous avons créé un cahier des charges détaillé, qui a été envoyé aux 3 entreprises, avec les études précédentes de St-Cergue et de la Région. Je leur ai demandé de les utiliser comme base pour leur étude.

Les bureaux de Zurich/Berne et de Lausanne sont venus à St-Cergue pour un entretien. Le consultant de Nyon s'est retiré de la compétition, en déclarant qu'il n'avait pas d'expertise dans certains domaines que l'on demandait.

Suite à la soumission des deux entreprises, les dossiers ont été étudiés par le syndic, le délégué au tourisme de la Région et moi-même, sur la base d'une évaluation par rapport aux critères énoncés dans le cahier des charges. (Annexe 1)

A la suite de cette analyse, il est apparu très clairement que le bureau de Zurich/Berne, appelé Hanser Consulting, était le meilleur choix pour ce mandat. Leur offre était très complète et ils avaient une longue liste de références d'études touristiques antérieures. Nous avons contacté une de celles-ci, Crans-Montana Tourisme, et le retour que nous avons eu était très positif aussi bien sur le bureau, que sur les 2 consultants qui ont travaillé pour eux ; qui sont les mêmes que ceux qui seront chargés de notre mandat, si ce préavis est accepté.

En conclusion, une stratégie touristique et essentielle pour notre commune. Elle permet d'avoir une vision claire et un cadre pour les décisions à moyen et long terme. Une stratégie est également importante pour convaincre des tiers d'investir dans notre commune, et elle permet d'obtenir des subventions : deux types de financement qui sont d'une importance capitale pour notre commune. Nous payons déjà beaucoup pour soutenir le tourisme, de l'ordre de CHF 400'000.- par an.

De ce fait, nous pensons que dépenser CHF 60'000 pour cette étude qui, après subvention du Canton descend à CHF 30'000.-, est un très bon investissement et je vous demande de bien vouloir accepter ce préavis. Merci pour votre confiance.

Le président remercie Mme Archer Galibourg et passe la parole à la commission des finances, qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à Mme Stéphanie Ponthus.

Mme Ponthus, commission Tourisme et Loisirs

Enfin, nous traitons de ce préavis qui vise à élaborer une stratégie touristique pour la commune de Saint-Cergue. La CoTour salue l'initiative de la municipalité et la rejoint pleinement dans l'exposé de ses motifs. Il est vraiment important de considérer les choses dans leur ensemble, de savoir où l'on va, où l'on veut aller. Cette stratégie touristique est essentielle. C'est un « must be » et non un « nice to have » pour parler en bon français.

Cependant, la CoTour soutient que l'approche et la méthodologie proposée ne permettront pas d'atteindre les objectifs visés, et ce pour plusieurs raisons.

La CoTour regrette tout d'abord, comme la Commission des finances l'a fait pour d'autres préavis qui nous sont présentés ce soir, que seules trois agences aient été invitées. Dont l'une s'est désistée, et dont l'autre a déposé un dossier plus que léger. Finalement, le partenaire de travail ne nous est pas proposé, mais imposé.

La Municipalité de Saint-Cergue défend que très peu d'entreprises soient capables de répondre à sa demande. Pourtant, partout autour de nous, des stations et des destinations se trouvent dans des situations analogues à la nôtre, partagent les mêmes problématiques que les nôtres et développent des stratégies touristiques. Sainte-Croix, Vallée de Joux, j'en passe et des meilleures. Il eut dès lors été opportun de s'approcher d'elles, de s'entourer de leur expérience et de solliciter leurs précieux conseils pour opérer un choix moins hasardeux.

L'agence retenue est Hanser Consulting qui siège à Zurich, Berne et Coire. Cette agence généraliste est active dans les domaines de l'énergie, eau et infrastructure, des fusions et acquisitions, du conseil en stratégie et restructuration, des finances publiques et organisation. Le tourisme n'est de loin pas son champ de prédilection, ni sa spécialité. Elle n'a aucune référence dans le canton de Vaud, et les mandats qu'elle a menés ne concernent, pour la plupart, que le seul milieu hôtelier.

Selon le préavis présenté et l'offre soumise, Hanser Consulting rendra son travail le 30 avril 2024. Nous sommes aujourd'hui le 5 décembre. Cela signifie que le mandataire dispose de tout juste 4 mois et demi, vacances de fin d'année et de Pâques comprises, pour mener à bien sa mission. Et pas n'importe quel travail. C'est un travail exigeant et conséquent. Elaborer une stratégie touristique demande beaucoup d'implication et d'engagement. Elaborer une stratégie touristique, c'est rencontrer les acteurs

touristiques locaux et régionaux, mener des entretiens approfondis, organiser des ateliers. Elaborer une stratégie touristique, c'est un processus participatif et consultatif, et cela ne se fait pas en quatre mois, surtout lorsque l'on se trouve à l'autre bout de la Suisse et que l'on ne connaît ni la région, ni le contexte, ni les enjeux.

Dans l'offre qu'elle a remise, l'agence Hanser Consulting ne mentionne qu'une simple prise de contact avec les acteurs principaux et avec les prestataires. Cela n'est évidemment pas suffisant. Sans compter que, comme précédemment dit, cette agence ne dispose d'aucune connaissance du tourisme romand de moyenne montagne.

Comme mentionné par la Municipalité, des études ont déjà été menées par le passé. Le préavis fait par exemple référence en page 1, à une étude consacrée à la stratégie touristique régionale. Cette étude, en fait et plus exactement, portait sur le positionnement touristique et la gouvernance du périmètre St-Cergue - St-George, et était donc bien ciblée. Plus tard, une autre étude s'est intéressée au développement de l'attractivité touristique de Saint-Cergue. Petite parenthèse d'ailleurs, cette étude s'est déroulée sur une période de plus de deux ans. Et, plus récemment, l'étude de l'Ecole Hôtelière de Lausanne a, elle aussi, mis en avant des perspectives intéressantes. Toutes ces études ont débouché sur de multiples préconisations et recommandations. Mais, force est de constater que toutes ces mesures n'ont pas ou que très peu été mises en œuvre et concrétisées.

Cela n'a rien d'une critique, mais cela pose la question de l'après, car avant même qu'une étude soit initiée, il y a lieu de penser et de réfléchir à sa mise en œuvre.

- Qui va dérouler le plan d'actions proposé par Hanser Consulting ?
- Qui va l'orchestrer ?
- Qui va fédérer ?
- Qui va coordonner les mesures recommandées par Hanser Consulting ?
- Quels seront les moyens humains et financiers alloués pour mettre en œuvre cette étude, pour qu'elle génère des résultats tangibles et ne dorme pas dans un tiroir ?

Nous avons appris qu'un poste serait dédié au tourisme et si j'ai bien écouté ce qui a été dit au sujet de ce poste : reprendre une partie du travail de Mme Carriot pour la gestion des manifestations, une partie du travail de Mme Monnard pour les locations de locaux, et également s'occuper des communications. Toutes ces tâches sont purement opérationnelles et revêtent pas vraiment un aspect stratégique, ce qui est demandé.

L'agence Hanser Consulting fournira une boîte à outils, mais le tourisme ce sera ensuite à nous de le soutenir et de le construire. Avec quels moyens ?

La Municipalité de Saint-Cergue compte beaucoup et surtout sur des financements issus d'un crédit-cadre de CHF 50 millions. Il faut savoir que cette enveloppe, votée par le Grand Conseil au mois de juin dernier, ne couvre que la seule période 2023-2026. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que la règle du premier arrivé, premier servi s'applique pour ce crédit-cadre. Ce qu'il faut encore savoir, c'est que de nombreux projets sont déjà dans les starting-blocks et que le risque est grand que l'enveloppe financière soit très rapidement épuisée, et qu'il n'y ait plus d'argent lorsque Saint-Cergue toquera à la porte de Lausanne.

La CoTour le répète. Elle est plus que favorable à cette stratégie touristique qui a lieu d'être. Mais, elle doit être juste, cohérente, bien pensée, bien menée.

La CoTour aurait pu dire oui mais... Mais, justement, persuadée que le choix de la Municipalité de Saint-Cergue ne conduira pas au succès du projet et voulant avant tout qu'une stratégie touristique aboutisse et réussisse, elle recommande au Conseil communal de rejeter ce préavis.

La CoTour tient à souligner qu'il ne s'agit pas d'un non franc et massif, mais que ce rejet doit être vu comme une invitation lancée à la Municipalité de revoir sa copie.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président remercie Mme Ponthus et ouvre la discussion sur le préavis. Il passe la parole à Mme Muriel Archer Galibourg.

Mme Archer Galibourg, municipale

J'ai noté quelques points de l'intervention de Mme Ponthus auxquels je vais répondre et aussi défendre ma position.

Tout d'abord, je ne sais pas depuis quand il faut plus que 3 devis, Je n'ai jamais entendu qu'il en fallait 5-6. Il me semble que l'idée d'en avoir 3 est usuel.

Ensuite, en ce qui concerne le mandataire, il a été dit que le choix de celui-ci était questionnable : dire que Hanser Consulting est un généraliste, et qu'il n'est pas spécialisé dans le tourisme, est une exagération. Si l'on regarde leur site internet, parmi toutes leurs spécialités, le tourisme est le premier que l'on voit, avec le développement et destinations de sites.

J'ai 6 pages de projets en références. Ils mentionnent le développement hôtelier et le développement des infrastructures touristiques. Beaucoup de choses se passent en Suisse Allemande, mais cela ne signifie pas qu'ils ne peuvent pas répondre à nos besoins. Ils ont travaillé sur Crans-Montana pour les infrastructures touristiques, par exemple. Nous trouvons aussi la réalisation du processus stratégique pour l'organisation future des remontées mécaniques avec la définition des principaux objectifs et projets stratégiques. C'est ce dont nous avons besoin ici à St-Cergue. Ça c'est pour la partie « infrastructures » et il y a 3 pages de plus pour l'élaboration de stratégies pour la commercialisation du tourisme, le développement des destinations touristiques.

Ils ont énormément d'expérience dans le domaine.

J'ai passé une soirée avec la CoTour, et ils ont trouvé qu'engager un bureau suisse allemand, ne répondait pas à nos besoins.

Aujourd'hui, dans le monde, on parle beaucoup de diversité, d'entendre les idées des autres. Je pense qu'un bureau, avec du personnel de Berne et de Zurich, peut amener un autre point de vue, avec des yeux qui voient ce que nous ne voyons pas. Je pense que c'est une erreur de penser qu'on ne peut pas engager une entreprise suisse allemande. Vous venez de voter pour l'installation d'un logiciel qui vient de Suisse Allemande. Quel est le problème ? Honnêtement, cela me choque.

Un autre problème pour la CoTour, le timing qui est inapproprié. Le mandat donné demande d'utiliser les études déjà faites par le passé. Il est clair que s'il devait réaliser une étude, le délai serait plus long. Quand on leur a montré les documents des études, ils ont confirmé qu'ils pouvaient le faire pour fin avril. En plus, ils vont venir sur place et non pas le faire uniquement depuis leurs bureaux.

Mme Ponthus a également parlé des études déjà réalisées. Les études faites par la Région sur St-Cergue et St-George datent de 10 ans, et certaines choses ne sont plus à jour. Une déléguée à Région de Nyon a d'ailleurs été engagée à la suite de cette étude. Il est vrai que dans ces études, il y avait de bonnes idées. Mais il n'y avait pas de feuille de route. C'est pour cela que j'ai demandé à ce qu'ils reprennent ces études dans leur cahier des charges. Quand il y a un changement de législature, s'il n'y a pas de feuille de route, il n'y a pas de trace. Ce ne doit pas être uniquement des envies de ce que nous voulons faire. Si aucune décision n'est prise, sans comprendre où on veut aller et avec une vision claire, nous n'aurons pas une stratégie qui pourra passer d'une législature à la suivante. Ce qui est important pour nous est d'avoir une feuille de route. Il y avait énormément de questions sur qui va faire quoi. Je trouve que la CoTour met la charrue avant les bœufs. Ces questions vont venir grâce à cette stratégie, tout comme les coûts.

Le dernier point que j'ai relevé est sur le financement. Mme Ponthus a relevé qu'il ne restera, peut-être, plus de crédit-cadre sur les CHF 50 millions, mis de côté par le Canton. Je vous dirai que si on reporte cette stratégie à plus tard, ça ne nous sera pas plus favorable. Il est important de se dépêcher, plutôt que de trainer en se disant que nous n'allons pas faire de stratégie parce que la commission du Tourisme n'a pas soutenu l'approche que j'ai proposé. Et il n'y a pas que le crédit-cadre, il y a d'autres enveloppes pour le financement dont on peut bénéficier.

Quand on a un objectif, il n'y a pas qu'une seule route pour l'atteindre. Pour descendre à Nyon, nous avons le choix entre 2 routes. C'est la même chose avec cette étude, la municipalité est critiquée dans son choix de route et de consultant.

J'espère avoir répondu à toutes les critiques de la commission du Tourisme. Il me semble qu'elle cherche à ce que vous rejetiez ce préavis et je vous demande de l'accepter, car c'est un préavis très important pour notre commune et son avenir touristique. Merci.

M. De Garrini

Je suis sceptique devant tout ce qui se passe. Je crois qu'il faut mettre un peu d'eau dans le vin et voir les choses comme elles se présentent.

D'abord, je féliciterai la municipalité d'avoir pris énormément d'objets ce soir en faveur du tourisme et du loisir de nos habitants et de qualité de vie. Il y a beaucoup de progrès de faits depuis une dizaine d'années.

Je voudrais rappeler le rôle touristique que porte notre commune dans notre région, déjà par le plan directeur cantonal, qui définit la commune de St-Cergue comme « pôle touristique ». Ensuite, dans le PDRN (Plan Directeur Région Nyon), à la page 47, on peut voir le rôle urbanistique que doit prendre la commune, et qui définit notre commune comme « centre régional » à vocation touristique.

Nous avons toujours écarté cet élément-là. On a toujours considéré que « centre régional » c'était beau et qu'on pouvait augmenter son nombre d'habitants. Ce n'est pas le but qu'il faut choisir.

Aujourd'hui, nous avons un effort soutenu par la municipalité et je pense que nous devons aller de l'avant. Je pense que la CoTour est la première à devoir aller de l'avant. Qu'est-ce qu'il résulte de ces très nombreux rapports que nous avons vu depuis ces 30 dernières années ? Les conclusions de l'époque ne sont pas les mêmes que celles d'aujourd'hui. De quoi dépend le tourisme ? De 3 éléments essentiels : il y a l'offre, la signalétique,

Le président demande à M. De Garrini de ne pas refaire le procès du tourisme et de l'historique. Le débat se porte sur une demande de crédit pour une étude de stratégie. Il remercie M. De Garrini de rester sur le sujet et non pas de tout ce qui se passe autour.

M. De Garrini

Je m'excuse de prendre trop de temps pour ça. Je pense qu'il faut avancer. Alors si on ne peut pas répondre, on est soit contre la municipalité, soit contre la CoTour. Vous avez souligné en en début de conseil, qu'il fallait qu'on aille dans un sens de consensus, c'est ce que j'essaie de faire. Mais si vous estimez que ce n'est pas utile, je rends le micro.

Le président explique qu'il ne pense pas que ce ne soit pas utile, mais qu'il doit cadrer les débats dans le sens du préavis. Il passe la parole à M. Sébastien Piguet.

M. Piguet

J'avais posé une question suite au postulat de M. Nardin et on m'avait répondu que le tourisme à St-Cergue était très bien étudié. Je me suis renseigné et effectivement, j'ai trouvé 8 études différentes, financées par différents acteurs, dont Le Grand Genève, Région de Nyon ou le Parc Naturel du Haut Jura, côté français et qui a étudié l'impact entre les deux pays.

A la lecture du préavis, je constate que la dimension régionale est totalement absente de la réflexion. Vous avez pu un peu me rassurer dans votre discours, où il y a un peu d'investissements de la région.

Par contre, j'ai aussi trouvé 2 plans de développement, financés par la Confédération et Nyon Région, et je me suis demandé pourquoi on n'a pas contacté ces bureaux d'études-là, qui connaissent très bien la région. L'un d'entre eux est français et vient de finir le plan de développement des Rousses, qui a une situation similaire à ce que vit St-Cergue.

Si vous souhaitez avoir ces éléments, je peux transmettre les références au bureau d'études.

M. Krähenbühl, commission des finances

Vous avez pu voir dans notre rapport que nous proposons d'accepter ce préavis. Nous estimons que la méthode choisie par la municipalité est la bonne. Il y a un besoin, relativement, urgent d'aller de l'avant dans ce projet.

Effectivement, il y a une multitude d'études et il est temps de passer à l'étape suivante qui est le plan d'action, sans anticiper de l'étape suivante. Ce plan d'action, nous en avons besoin pour aller vers une stratégie touristique pour notre commune.

J'avoue être surpris, pour ne pas dire choqué que l'emplacement, de l'entreprise proposée par la municipalité, se trouve outre-Sarine. Mais ça n'a pas d'importance pour moi, pour autant que cette entreprise ait les compétences. La présentation de ce soir nous a montré qu'elle avait de l'expérience et qu'elle pourrait avoir les compétences nécessaires.

Je vous remercie de votre attention.

M. Rey

Je suis très intéressé par tout ce qui se passe et je trouve cela positif. Il y a juste une chose qui m'a manqué à la lecture de ces documents, c'est l'implication que nous et les habitants pouvons avoir dans tout ça. Je me suis posé la question : est-ce que cette entreprise allait organiser un temps d'écoute ou de consultation, ou un débat public avec toute la richesse que les habitants peuvent apporter avec leurs expériences, leurs idées, leurs projets et tout ça ? Est-ce qu'à un moment cela va être collecté ou si finalement ce n'est pas quelque chose qui va être fait ?

Mme Archer Galibourg, municipale

Le bureau choisi a proposé une commission pilote. Je ne sais pas précisément qui sera dans cette commission. Mais pour les détails, non seulement de la commission mais des interventions, je peux imaginer que des personnes ici souhaiteraient parler à ce bureau pour donner leurs idées et qu'ils seront contents d'avoir ces discussions. Ce que je peux dire, c'est qu'ils ont proposé une commission pilote.

M. Lampert

J'aimerais remercier la municipalité de cette nouvelle législature, parce que la thématique du tourisme a été abordée à plusieurs reprises, et moi je recommande au conseil communal d'accepter ce préavis, dans la mesure où je sens qu'on est dans une période nouvelle.

J'aimerais aussi redire que le fait qu'une entreprise suisse allemande vienne nous donner des conseils stratégiques est une très bonne chose. Souvent on cherche du local, mais avoir un regard extérieur c'est essentiel. Il y a eu tellement d'études que quelqu'un qui vient de l'extérieur peut apporter quelque chose.

Mme Ponthus, commission Tourisme et Loisirs

Juste pour remettre les choses en place, je ne voudrais pas être taxée de raciste ou autre. L'idée était de dire qu'il y a, autour de nous, des stations, des destinations qui ont, exactement, les mêmes problèmes. Elles ont des situations similaires et ont entamées des démarches stratégiques touristiques. La question était plus de savoir : pourquoi ne pas les contacter ? Pourquoi ne pas jouer la carte de la mutualisation, de chercher les synergies, plutôt que de dénigrer la Suisse alémanique.

Pour répondre à la question posée par M. Rey, hélas, je ne crois pas. Ce qui est mentionné dans les offres, c'est : une prise de contact avec les acteurs principaux, et rien de plus.

Je reviens quand même sur « l'après », on ne peut pas lancer une étude sans déjà réfléchir à la façon dont elle va être mise en œuvre. Si on a des résultats qui mettent en évidence qu'on ne pourra pas mettre en œuvre, ça ne va servir à rien. Je vous remercie.

M. Ménard, syndic

Je voulais présenter une slide, mais je renonce. Elle disait : « Peu importe la couleur du chat, du moment qu'il attrape la souris ». Je ne dirai pas qui est l'auteur, mais cela reflète assez bien.

On peut parler de Ste-Croix, mais au départ de la démarche c'était avec Région de Nyon. Pour laquelle aujourd'hui, la commune paye dans le cadre du programme « Tourisme & Nature dans la région de Nyon », l'essentiel des contributions des communes. Nous sommes loin devant en payant CHF 18'000.-, et 8 autres communes, incluant Nyon, payent CHF 16'000.-.

Avec Mme Archer Galibourg, nous avons déjà travaillé en collaboration avec les auditeurs. C'est évident qu'une stratégie touristique ne pourra pas être que st-cerguoise. Elle devra aussi intégrer l'ensemble du projet régional.

L'entreprise choisie n'est pas que généraliste. Elle a fait Zurich, Berne, Bâle, St-Moritz, etc. Partout où le tourisme fonctionne, ils sont là. Je veux bien qu'on consulte les entreprises de la région, c'est important. Mais il faut aussi regarder de l'autre côté : d'où viendront les clients ? Il y a 2 semaines, nous étions à l'assemblée générale de Nyon Région Tourisme. Il y a de plus en plus de clients qui viennent de Suisse alémanique. J'espère qu'on va faire du tourisme en Suisse, plutôt que de prendre l'avion.

Ce qui est important c'est d'étoffer un tourisme local. Nous avons des experts, qui ont une vraie expertise touristique et pas que généraliste. C'est la raison pour laquelle je parlais, tout à l'heure, de la mise en place de procédures au niveau de la municipalité plutôt que de cahiers des charges. Avant, on regardait, on n'écrivait pas tout. Aujourd'hui, les cahiers des charges, comme celui de l'évolution informatique, sont utiles et ont été écrits en collaboration avec M. Alexis Lacroix de Région de Nyon. Ce n'est donc pas quelque chose qui a été complètement déconnecté d'une réalité régionale.

Nous dépensons, actuellement, CHF 400'000.- par année et on vous demande de prendre un risque à CHF 30'000.-. Les CHF 400'000.- rapportent, fiscalement à St-Cergue, en revenus fiscaux des restaurateurs environ CHF 3 à 4'000.-.

M. Odermatt, commission des finances

Parmi tous les arguments qui ont été traités ce soir, je vais m'abstenir de revenir sur l'argument du « suisse allemand ».

Ce que j'aurais envie de dire, et je rejoins mon collègue M. Krähenbühl, qui a déjà parlé au nom de la CoFin, c'est que je veux juste vous rendre attentifs à ce dont nous parlons maintenant : nous sommes, aujourd'hui, en phase d'approuver une demande de crédit pour obtenir une étude touristique. Si nous sommes dans la phase où on demande un crédit pour faire une étude, on ne peut pas encore avoir les résultats. On ne peut pas déjà avoir toutes les réponses. On ne peut pas encore savoir tous les intervenants qui vont prendre les actions par la suite. C'est tout à fait logique. Ce que je trouve en lisant le rapport de la CoTour, il y a plein de bonnes idées qui sont soulevées. Mais je les invite, vivement, à dialoguer avec la municipalité et inversement sur ces idées-là. Certaines idées sont faciles à réaliser : faire un échange avec la commune de Ste-Croix, c'est quelque chose qui peut facilement être mis sur pieds.

Je reviens sur le sujet des finances. Mesdames et Messieurs, vous avez approuvé ce soir le budget de la commune pour 2024. Combien avez-vous approuvé pour le tourisme ? CHF 50'000.-, CHF 100'000.-, CHF 200'000, plus ? Et tout ça sans stratégie. Comme nous l'a dit notre syndic, nous avons dépensé ces dernières années entre CHF 300 et 400'000.- par année. Nous dépensons de l'argent à gauche et à droite, etc. Ce que j'attends de cette étude stratégique c'est qu'elle nous ouvre des pistes pour des revenus. Des dépenses, nous en avons assez. Je suis sûr que pas tout le monde, ici

dans cette salle, est en mesure de nous dire quel montant nous avons approuvé ce soir pour le tourisme, mais je vous dis que c'est plus que CHF 200'000.-. Comme nous vous l'avons déjà dit, la CoFin soutient fortement ce préavis pour la stratégie touristique. Merci beaucoup pour votre attention.

M. Michael Galibourg

C'est la 1^{ère} fois que je m'adresse à ce conseil. On parle d'un crédit d'étude pour une stratégie touristique 4 saisons. Je souligne le « 4 saisons ». St-Cergue, on pense toujours à la neige, à la montagne. Avec le changement climatique, c'est quelque chose qu'on va devoir changer. M. Krähenbühl parlait d'un moment urgent, je dirai que c'est une période cruciale : il faut qu'on avance pour pouvoir savoir ce qu'on va faire. Le temps presse. Il faut qu'on accepte ce préavis.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 20/2023 – Demande d'un crédit d'étude de CHF 60'000 TTC pour la réalisation d'une stratégie touristique quatre-saisons, avec planification, pour la période 2024-2030.

- Vu le préavis de la Municipalité no 20/2023
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission tourisme & loisirs
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à demander un crédit d'étude pour la réalisation d'une stratégie touristique quatre-saisons, avec planification, pour la période 2024-2030,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 60'000.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir sur une durée d'un an.

▪ Accepté	par :	26 voix pour
		7 voix contre
		2 abstentions

Le président propose une pause de 5 minutes, avant de reprendre la suite de l'ordre du jour.

Point n° 7 de l'ordre du jour

Préavis no 21/2023 – demande de crédit d'étude de CHF 11'200 TTC destiné à financer l'étude paysagère pour la conception du parc du Vallon.

Le président passe la parole à la municipalité, qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à la commission des finances qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion et passe la parole à M. Yves De Garrini.

Quand je parle avec les gens du village et que je leur explique le projet, tous sont contents de cette proposition de parc, avec des bancs et sentiers pour s'y promener. Il n'y a qu'ici que les gens sont mécontents.

Nous avons travaillé les cinq sur ce projet en nous demandant, au niveau urbanisme, ce que les personnes qui viennent à St-Cergue auraient envie de trouver aussi en été, au-delà des jeux et des manifestations. Et toutes les personnes interrogées, ont trouvé l'idée géniale.

Et si on parle en équivalent habitants, Nyon, avec ses 20'000 habitants, a 1400 places. Nous sommes 3'000, avec 1200 places. Il faut revenir les pieds sur terre. Je vous remercie.

Mme Graber

Je me promène avec mon chien et autour de l'école, on voit en hiver les enfants qui lugent, qui vont à la patinoire, et en été, ils jouent dehors, ils font de la gymnastique. Sauf évidemment quand il y a beaucoup de pluie et que la cuvette est inondée.

Je trouve qu'il est dommage de faire trop d'aménagement et de ne pas le réserver pour les écoles et les enfants.

Je n'ai pas été approchée pour donner mon avis, mais il y a beaucoup de promenades à faire dans le village.

Mme Morina, municipale

Dans le cahier des charges, il y a aussi le fait de créer un espace didactique, de pouvoir mettre un verger pour les écoliers, pour découvrir la nature, comment on cultive des légumes par exemple. C'est aussi ce qui était demandé dans cette étude et de voir à quoi on aboutissait.

M. Hautier

J'ai une question au président. D'un point de vue technique, si nous acceptons le préavis comme il est, la municipalité peut aussi, suite aux remarques qui ont été faites ce soir, modifier le cahier des charges qui est présenté dans le préavis ?

Le président confirme que l'étude peut tenir compte des remarques faites durant ce conseil.

M. Othenin-Girard

On parle d'un montant de CHF 11'200.-. Si c'est refusé ce soir, j'ai cru comprendre que la municipalité pouvait, quand même, aller de l'avant jusqu'à CHF 25 ou 50'000.-. Est-ce exact ? De même qu'elle peut prendre la décision sans solliciter le conseil ?

M. Ménard, syndic

Techniquement, c'est tout fait juste. Depuis le début de la séance, on parle de travail d'équipe. Pour nous, c'est par souci de transparence que nous présentons ce préavis d'étude. Evidemment que la luge va rester.

A la question de savoir pourquoi nous n'avons pas pris de société locale, j'ai posé la question à Mme Alice Duvert qui nous a proposé 5 sociétés qui travaillent dans l'aménagement. Nous travaillons beaucoup avec nos entrepreneurs locaux, notamment M. Scheidegger, mais nous cherchions des architectes paysagistes qui avaient des antécédents dans l'aménagement, la proposition d'aménagement de parcs. Merci.

M. De Garrini

On ne va pas parler de ça plus longtemps, mais je pense que vous devez être conscients que ce parc doit être polyvalent. On aura un certain nombre d'activités, mais que vous soyez conscients qu'on ne va pas pouvoir mettre un potager là où on fait de la luge, ça ne va pas pouvoir être possible.

Je pense que vous êtes assez intelligents pour faire ce que les gens attendent de vous, et nous serons tous là pour vous féliciter.

M. Lampert

Je pense que nous avons tous exprimé une réticence par rapport à ça. Je rajoute ma pierre à l'édifice pour dire que quand les gens viennent à St-Cergue, ils veulent retrouver la nature. Quand j'ai vu la 1^{ère} phase du plan, je me suis dit que c'était un parc de ville, comme en ville, il manque des choses. Mais nous avons la nature, même si nous avons moins d'arbres au centre du village.

J'adhère à tout ce qui a été dit avant par M. De Garrini. Nous parlions de promenades pour les personnes âgées ou pour je ne sais qui, je suggère un petit chemin simple, autour de cette cuvette, en mettant quelques bancs qui manquent au village, et quelques arbres. C'est tout. Mais mettre un investissement d'étude où on va dire plein de choses pour un espace, je trouve que c'est un peu dommage.

M. Badan

Je rejoins tout à fait M. Lampert et tout ce que nous avons dit jusqu'à présent. J'aimerais savoir le parc-promenade du tremplin est suroccupé pour devoir en faire un autre ?

Mme Morina, municipale

Le problème de ce parc, n'est pas qu'il est suroccupé, mais son dénivelé. Pour s'y promener avec des poussettes ou pour les personnes âgées, c'est compliqué.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote.

Préavis no 21/2023 – demande de crédit d'étude de CHF 11'200 TTC destiné à financer l'étude paysagère pour la conception du parc du Vallon.

- Vu le préavis de la Municipalité no 21/2023
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à financer l'étude paysagère pour la conception du parc du Vallon,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 11'200.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement net en un an.

▪ **Accepté**

par :

17 voix pour
8 voix contre
10 abstentions

Point n° 8 de l'ordre du jour

Préavis no 22/2023 – demande de crédit d'étude de CHF 11'000 TTC destiné à financer l'étude de création du bâtiment d'accueil du Vallon (anciennement buvette.

Le président rappelle que c'est le 2^e préavis pour lequel, une erreur, dans la nomination de la commission ad hoc, a été commise. De ce fait, le rapport de la commission ad hoc doit être invalidé.

En conséquence, la municipalité a décidé de porter un amendement sur le présent préavis qui est : de tracer la phrase « ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet » des conclusions.

Tout comme il a été fait pour le préavis no 18/2023, il faut d'abord voter l'amendement. Si ce dernier est accepté, les débats sur le préavis pourront avoir lieu. Dans le cas contraire, ce préavis ne pourra pas être traité et sera présenté lors d'une prochaine séance, avec nomination d'une commission ad hoc valable.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote de l'amendement qui consiste à tracer des conclusions du préavis municipal « Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter l'amendement demandé par la municipalité.

▪ Accepté	par :	33 voix pour
		0 voix contre
		2 abstentions

Le président reprend les débats sur le préavis. Il passe la parole à la municipalité, qui ne souhaite pas la prendre. Il passe la parole à la commission des finances qui ne souhaite pas la prendre. Il ouvre la discussion et passe la parole à M. Yves De Garrini.

M. De Garrini

A la suite du préavis que nous avons voté concernant les lignes directrices du tourisme, je pense qu'il est un peu prématuré, malgré les mesures de sécurité et de vétusté de la buvette, d'entreprendre ce travail. La réfection devrait se faire en corrélation avec le préavis no 20/2023.

D'autre part, je pense que le bâtiment proposé est un peu un doublon du Vallon. Par exemple, il y a des cuisines au Vallon qu'il faudra refaire. C'est pour moi une résidence secondaire du Vallon, qui est tout proche. Ce n'est pas tout à fait le but qui avait été élaboré, au début de la législature précédente, avec plutôt un volume qui permettrait de mettre un guichet, de stocker des choses et de mettre un couvert permettant aux gens et promeneurs qui seraient dans cette zone de pouvoir s'y abriter en cas d'orage.

Ce bâtiment me semble déjà beaucoup trop rigide pour l'endroit. C'est ce que je pense.

M. Hautier

Je relève que nous avons aussi parlé, lors d'un autre conseil, d'un mécontentement quand le local de l'Ancienne Poste a été repris, en disant que les associations et sociétés locales n'auraient plus de locaux. Je remercie la municipalité d'essayer de trouver une solution pour combler ça.

Maintenant, je me demande dans le cadre de l'étude, si les associations ont été contactées pour exprimer leurs besoins. Le volume d'accueil de 30 personnes est semblable à celui de l'Ancienne Poste, mais je n'ai rien lu à ce sujet dans le préavis, Au même titre qu'il y a peut-être bien des sociétés qui n'ont pas besoin que d'un local, mais

aussi de rangement pour pouvoir faire leurs activités. En résumé, est-ce que les besoins des associations ont été pris en compte dans cette étude ? Merci.

Mme Morina, municipale

C'est l'intérêt de cette étude, de pouvoir le déterminer.

Et pour répondre à M. De Garrini, si nous ne pouvons pas faire cette étude, le bâtiment de la buvette sera rasé et ce sera fini. Nous ne pouvons plus l'exploiter, suite au passage de la commission sanitaire. Nous avons obtenu un délai supplémentaire, en raison de ce projet.

M. Scheidegger

Je trouve l'idée excellente, mais pas assez ambitieuse : 30 places, c'est vite plein. Qu'en est-il de l'avenir de la patinoire ? On arrive en fin de contrat dans 2 ans. Il y a des bruits qui courent sur le fait que la municipalité n'est pas chaude pour renouveler l'expérience. Mais si on renouvelle l'expérience de la patinoire, comment va-t-on faire si, en journée, des sociétés veulent réserver et que la patinoire est ouverte ? Pour moi, il faut des places assises et un local chauffé pour les gens qui attendent leurs enfants. Comment va-t-on gérer pour les sociétés locales et la patinoire en hiver ?

Mme Ringgenberg

Je pense que c'est une bonne idée de faire quelque chose de neuf pour un bâtiment qui tombe en ruines. Cette réflexion ne pourrait-elle pas être prise en compte dans la stratégie touristique qui va être faite jusqu'en avril, avec peut-être des pistes ? Et d'intégrer cette réflexion dans quelque chose de plus global : est-ce le bâtiment doit rester là, ou est-ce qu'il doit être déplacé si la patinoire reste ? N'est-ce pas du travail dans le vide ? Alors qu'on pourrait avoir une étude plus globale. Merci bien.

M. Othenin-Girard

L'image qui nous est proposé dans le préavis est une idée. J'imagine que l'étude va fournir plusieurs projets, plusieurs suggestions. Donc je comprends que nous allons voter pour qu'une étude soit faite, sur une proposition de projet et non pour quelque chose est présenté comme actuellement.

Mme Morina, municipale

Absolument.

M. Ménard, syndic

Il y a beaucoup d'interventions relatives aux sociétés locales. La précédente législature avait acheté le bâtiment de la poste qui a été transformé en bâtiment pour recevoir les sociétés, avec une 30aine de places.

Un des éléments qui a fait que nous proposons ce bâtiment pour le cabinet médical, c'est que le lieu était utilisé, peut-être, un après-midi dans la semaine.

Par contre, nous avons déplacé les sociétés locales aux Arcades, juste en-dessous. Tôt de protestations, nous avons pris l'engagement à ce moment-là de dire que nous entendions bien les sociétés, comme par exemple Vivre Vieux – Vivre Mieux. Mais l'objectif est de proposer une alternative.

A ce moment est arrivé le problème avec la buvette actuelle, qui doit disparaître en fin de saison d'hiver, non pas du fait de la municipalité, mais de la police du commerce.

Alors qu'il n'y a actuellement aucune place, nous proposons un lieu avec 30 places et pour certains, ce n'est pas encore assez. Alors que les besoins de l'historique que nous avons était équivalent.

Laissons faire l'étude et ensuite le cahier des charges sera défini en fonction des besoins qu'il y avait dans l'Ancienne Poste, et de l'utilisation des Arcades, qui manifestement ne plaît pas à VVVM. C'est la raison pour laquelle nous proposons ce bâtiment d'accueil. Bien sûr qu'il doit s'inscrire dans une politique touristique plus globale. Mais il ne faut pas oublier que ce n'est pas la buvette qui attire les gens de Nyon, etc. C'est vraiment pour combler un besoin des St-Cerguois, qui est nécessaire aujourd'hui.

Mme Graber

Le délai, par rapport à ce bâtiment existant, peut-il attendre jusqu'à l'étude du mois d'avril ? Ou est-ce que ça sera fermé ? Parce qu'hiver comme été, c'est quelque chose d'appréciable pour le tennis, pour tout. Si nous n'avons plus cette buvette, ce sera dommage de passer à côté.

Mme Morina, municipale

Le délai est impératif. Comme le préavis sur la stratégie touristique a été accepté, nous allons collaborer ensemble pour l'élaboration de cette étude.

M. De Garrini

Par rapport à ce que vient de dire notre syndic, je comprends l'urgence de remplacer des locaux qui manquent. Mais, nous sommes ici dans un bâtiment qui est énorme, pour une utilisation moindre par rapport à il y a quelques années, puisque nous avions l'armée qui venait souvent. Nous avons une magnifique cuisine qui permet de palier à, peut-être une année, sans cuisine sur place.

J'estime que si les gens de VVVM se plaignent de la distance, par rapport au centre du village, je ne pense pas que la différence sera notable. Ce sont également des personnes âgées qui viennent fréquemment à la buvette. Je pense que nous devons avoir le respect de ne pas faire une concurrence à un certain commerce privé, comme les restaurateurs du village. Je verrai plus quelque chose de léger, qui pourrait remplir plusieurs fonctions, mais ne pas se concentrer sur l'accueil de société, sur la cuisine, etc.

Mme Morina, municipale

En aucun cas ce ne sera un restaurant, mais ça va s'apparenter à un refuge que les particuliers pourraient louer pour un anniversaire ou autre et être un bâtiment multifonctions.

Mme Jelk

Je voulais rebondir sur ce qu'a dit M. De Garrini. Le Vallon est surtout utilisé par l'école. La salle des Sociétés, à l'étage, n'est plus disponible, les salles en bas non plus. Je voulais juste préciser cela en tant que présidente de 2 associations, je peux confirmer que c'est compliqué au niveau des espaces disponibles.

M. Lampert

Nous devons prendre une décision urgente en raison de cette non-conformité. J'adhère à ce qui a été dit par rapport au tourisme. C'est un peu contradictoire de réfléchir avec une construction, quand tout l'aspect touristique est l'étude. Ce que nous voyons-là est

un lieu touristique. C'est au pied des pistes, c'est un endroit polyvalent pour les touristes et pour les habitants.

J'ai une proposition : pourquoi ne pas acheter, par exemple une roulotte à M. Scheidegger, et faire sur roues quelque chose de provisoire. C'est faisable. On peut continuer les activités provisoires, mais sur roues.

Mme Stünkel

Je rejoins ce qui a été dit tout à l'heure. Je n'avais pas du tout pensé, mais les 3 préavis vont ensemble, la stratégie touristique, l'étude paysagère pour la conception du parc-Vallon et création du centre d'accueil-Vallon.

Mon point de vue, c'est que tout sera englobé dans la stratégie touristique. Il faut mettre les forces ensemble.

M. Scheidegger

On oublie qu'actuellement cette buvette marche, avec le tennis, avec la patinoire, avec les pistes de ski, et là personne n'en parle. Un local pour accueillir des gens, c'est bien. Je pense qu'on dévie du but initial de cette buvette qui est là, et qui tient un rôle. Si elle fait concurrence aux restaurateurs de St-Cergue, je rappelle, que la concurrence ça motive. Moi je serais prêt à accepter, et je n'aurais pas peur, d'avoir 2 restaurateurs près de La Trélasse.

Quand on voit comment tournent les restaurants de St-Cergue, je ne pense pas que ça leur fasse concurrence, si c'est le cas, c'est que ce n'est pas bon.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt le débat et passe au vote.

Préavis no 22/2023 – demande de crédit d'étude de CHF 11'000 TTC destiné à financer l'étude de création du bâtiment d'accueil du Vallon (anciennement buvette).

- **Vu le préavis de la Municipalité no 22/2023**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à entreprendre l'étude destinée à la création du bâtiment d'accueil du Vallon (anciennement buvette),

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 11'000.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement net en un an.

▪ Accepté	par :	24 voix pour
		2 voix contre
		9 abstentions

Point n° 9 de l'ordre du jour

Interpellation no 1/2023 - « Zone 30 km/h pour le chemin de la Bouriaz » de M. Sébastien Piguet .

Je vous informe que nous ne traiterons pas ce point car l'interpellation ne touche pas un fait de l'administration de la commune comme le prévoit notre règlement à l'art. 64 et comme le décrit précisément la description du canton : *L'interpellation : est une demande d'explication adressée à la municipalité sur un fait de son administration.*

Dès lors qu'il ne s'agit pas d'un fait de son administration, nous n'allons ni voter ni passer dessus.

M. Piguet

Vous n'avez pas lu le texte. C'est de la compétence communale uniquement.

Le président a lu le texte. Il s'agit d'une nouvelle demande de zone, et ce n'est pas de l'administration de la commune. Il aurait fallu faire un postulat. L'interpellation ne porte pas sur l'administration.

Point n° 10 de l'ordre du jour

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales.

Le président passe la parole à :

- M. Gérard Odermatt, délégué à Région de Nyon, n'a pas d'information à communiquer.
- M. Adrien Gafner, délégué à la commission du feu, n'a pas d'information à communiquer.
- M. Yves de Garrini, délégué à la Société de Développement. Souhaite-t-il apporter un complément d'information au rapport qui a été transmis à tous les conseillers et qui sera inclus dans le présent PV (*Annexe 2*). Non il n'a pas de d'information supplémentaire.
- M. Yves de Garrini, délégué à l'ACP n'a pas d'information à communiquer.
- Mme Françoise Graber ou Mme Christine Gafner, déléguées au RAT, n'ont pas d'information à communiquer.
- Mme Christiane Maillefer, M. Serge Hautier ou M. Stéphane André, délégués à l'APEC, n'ont pas d'information à communiquer.
- M. Gabriel Galibourg, délégué à l'AISGE.

M. Galibourg, délégué AISGE

Cela doit faire un an que je n'ai plus repris la parole pour vous parler de l'AISGE. Depuis le dernier rapport, nous avons eu 3 conseils intercommunaux. Un 1^{er} le 26 avril, puis le 28 juin et le 26 septembre et le dernier aura lieu demain. Pour rappel, les représentants de notre commune sont, pour la municipalité M. Laurent Mathez et pour le conseil Mme Catherine Deluz, M. Sébastien Piguet et moi-même.

Pour le conseil du 26 avril, nous avons eu les comptes, avec les deux aspects, à savoir l'école et l'accueil de jour. Dans l'ensemble, les coûts, évolution et prévisions budgétaires, il n'y a pas grand-chose de ce côté-là, d'autant que l'AISGE est endettée à hauteur de CHF 18 mios. Le maximum, dans les statuts est de CHF 68 mios. Il reste CHF 50 mios de dettes possibles. Pour la réalisation du Bix, il va falloir que ça rentre

dans cette somme, sinon, il faudra refaire les statuts et les faire approuver par les conseils communaux des 5 communes membres.

Il y a aussi eu 2 préavis supplémentaires, le 1^{er} pour une intention d'achat pour une UAPE en construction à Givrins d'un montant de CHF 1,2 millions et l'autre pour une extension d'une garderie/nurserie à St-Cergue, dont nous ont parlé tout à l'heure Mmes Graber et Legrand-Germanier, pour CHF 71'000.-. Effectivement, les loyers ont été rajoutés dans notre budget, mais l'AISGE a pris à sa charge la mise en conformité des locaux.

Pour le conseil du 28 juin, il y a eu la révision du règlement du personnel, comme nous l'avons eu nous aussi. En 2010, ils étaient 12 personnes, ils sont 150 aujourd'hui. Il y avait différents types de règlements qui s'appliquaient. Il a fallu réorganiser tout cela et nous avons fait un conseil extraordinaire, un peu en urgence. Notons aussi, que lors de ce conseil, il y a eu l'élection d'une nouvelle présidente au Codir en la personne de Mme Evelyne Roth, qui est municipale à Genolier et qui remplace M. Scott Adams qui a démissionné de Givrins.

Enfin le dernier conseil du 26 septembre, avec les sujets habituels : les budgets de l'école et de l'accueil de jour. Pour le budget de l'école, les choses sont assez bien rodées. Les coûts augmentent, mais de manière proportionnelle à l'augmentation du nombre d'enfants. Il n'y a rien de notable à relever. Par contre, pour l'accueil de jour, le budget peine à trouver ses marques. Il est souvent remanié, sa présentation change d'année en année. La CoFin/CoGes, qui a du mal à s'y retrouver, l'a d'ailleurs refusé en raison d'un déficit prévu de CHF 750'000.-. Le jour du conseil, le Codir est arrivé avec un amendement. Ils ont revu la copie du budget et finalement il a été accepté par le conseil. Notons aussi qu'il y avait un préavis supplémentaire, pour l'acquisition d'un véhicule pour le responsable NUGA, et qui a suscité de nombreuses réactions des membres du conseil intercommunal. Certains critiquant la taille du véhicule, d'autres concernant le fait que c'est un véhicule diesel plutôt qu'électrique, et son prix élevé pour un véhicule Diesel. Devant l'agitation, le Codir a décidé de retirer le préavis.

Ce qui nous amène au conseil de demain. Il y aura 2 préavis qui seront présentés. Nous retrouvons le véhicule, qui est moins cher, mais toujours Diesel. Et enfin un préavis qui demande CHF 38'000.- qui arrive plus d'un an après, pour accepter le financement de l'étude de faisabilité de la réalisation du complexe scolaire sur le site de l'Auberge des Cheseaux-Dessous à St-Cergue.

Je crois que cela avait été présenté suite aux différentes remarques faites par notre commission des finances. La municipalité de St-Cergue a proposé, une alternative au Codir de l'AISGE, de construire un complexe scolaire sur le site de l'Auberge des Cheseaux-Dessous. Pour cela, étude a été commandée à un bureau d'architecture, qui a étudié différentes variantes de bâtiments, etc., qui a aussi estimé les coûts que cela pouvait représenter. Cette étude a été présentée à l'AISGE, mais je ne sais pas quand cela a été fait. Cette option a été refusée par 3 communes, qui étaient contre, et 2 en faveur de cette réalisation à St-Cergue.

Je dois vous avouer, qu'actuellement, au conseil intercommunal nous sommes un peu dans le noir en ce qui concerne le Bix. Nous savons que les travaux vont commencer, mais nous ignorons totalement quel sera le coût réel. Les soumissions ont dû rentrer. Aujourd'hui, le maître d'œuvre est la commune d'Arzier qui pilote la construction de cette école en collaboration avec le Codir. Nous allons donc poser des questions demain.

J'ai, à peu près, fait le tour de tous les points. Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

Le président remercie M. Galibourg et passe la parole à M. Othenin-Girard, délégué à l'ORPC.

M. Othenin-Girard, délégué ORPC

Je vais résumer l'année 2023. Nous avons eu 2 conseils intercommunaux : un en mars et un en septembre.

En mars, nous avons eu les comptes 2022 qui ont été présentés, et acceptés. Ils étaient bénéficiaires. Ensuite, le budget 2024 a été présenté en septembre. Il a légèrement augmenté en raison des dernières opérations et des investissements qui devront être faits.

Nous avons un nouveau commandant pour l'ORPC de Nyon en la personne de M. Joël Tobler, qui vient de La Chaux-de-Fonds et qui fait un travail remarquable au niveau de la réorganisation de l'ORPC, des collaborateurs et du conseil intercommunal aussi.

Nous avons aussi voté le règlement du conseil, qui n'avait pas été établi depuis les derniers statuts en 2019.

Un préavis important, pour que vous compreniez l'augmentation de 10 % de la part versée par habitant (CHF 21,99), et qui a été mis dans les explications de notre budget, concerne la mise en sécurité et en conformité du bâtiment du CEP (centre d'engagement de Prangins) d'un montant d'environ CHF 1 mio. Il était à l'étude depuis plusieurs années et le conseil l'a accepté. Ce montant doit permettre la remise à niveau de l'état des lieux pour que les astreints puissent continuer et pour permettre l'engagement.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au point suivant.

Point n° 11 de l'ordre du jour

Propositions individuelles et divers.

Le président ouvre la discussion et passe la parole à M. Didier Beux.

M. Beux

Ca concerne La Cure, la benne à carton et aussi le pilier communal.

Benne à carton

Nous aimerions bien que cette benne revienne, surtout pour des raisons pratiques et des raisons de pollution. Nous savons, que dans la constitution adoptée par le canton de Vaud le 14 avril 2003, il est dit à l'art. 6, alinéa e) : « la protection du climat, de la biodiversité, ainsi que la lutte contre le réchauffement climatique et les dérèglements qu'il génère ». Nous sommes liés à cela. L'Etat de Vaud dit que nous avons l'obligation de veiller à émettre moins de gaz à effet de serre : « Dans l'exercice de leurs tâches, l'Etat et les communes veillent à la protection du climat et luttent contre le réchauffement climatique et les dérèglements qu'il génère.

Afin d'accomplir cet objectif, l'Etat et les communes réduisent significativement les impacts climatiques négatifs de chacune de leurs politiques. »

J'ai fait un calcul rapide. Une voiture consomme 6,3 l au 100km et le camion c'est 43 l au 100km. Ce n'est pas écologique que chacun vienne déposer son carton à la déchèterie en voiture. J'y vais une fois par semaine en voiture, par contre le carton j'y allais plusieurs fois par semaine à pied. C'était un argument que je voulais placer.

Pilier public

En ce qui concerne le nouveau pilier communal, qui utilisera de l'électricité. Il va faire de la pollution lumineuse et la population n'a pas forcément envie de ce pilier communal.

J'encourage la commune à discuter avec la population pour savoir si elle veut ce pilier ou pas.

Quand nous allions aux poubelles, au carton, nous avions des petits panneaux qui nous permettaient l'affichage, comme pour la Fête de La Cure. Les gens se déplacent et ça marche très bien.

M. Pesenti

En ce qui concerne le parking provisoire de La Givrine. Est-ce que nous sommes opérationnels ou est-ce que ce sera le fiasco, comme l'année dernière ?

M. Mathez, municipal

Nous avons fait les aménagements cette année en mettant une couche de graviers assez épaisse, afin d'éviter que les voitures s'embourbent. L'année passée ce que nous avons fait comme erreur, c'est que nous aurions dû fermer le parking quand le redoux est arrivé.

Il faut comprendre que ce parking est tout neuf et nous devons apprendre à le faire marcher. On déneige sur terre, on essaie de faire au mieux. Les erreurs que nous avons commises l'année dernière, on va essayer de ne pas le reproduire cette année.

M. De Garrini

J'aimerais dire 2 choses. Tout d'abord, par rapport à l'interpellation de M. Piguet que je soutenais avec toute ma conviction, je ne suis pas tout à fait d'accord que vous ayez eu le droit M. le président de la retirer. Effectivement c'est la DGMR ou le canton qui décidera du bienfondé des limitations, mais par contre, la remontée est communale.

Je souhaite que M. Piguet relance son interpellation et je m'associerai à la sienne pour l'élargir à l'ensemble des chemins privés communaux, pour qu'ils puissent bénéficier de tout cela.

Je voulais revenir sur les propos tenus par M. le syndic au sujet de l'entreprise Timatec. Effectivement l'entreprise Timatec a quitté St-Cergue, mais pas parce qu'elle n'avait pas de local, mais elle a eu un problème de police par rapport au stationnement des véhicules qui venaient le matin chercher du matériel à cet endroit-là. Le personnel s'est fait verbaliser et la municipalité aurait écrit de ne pas se parquer là. Mais c'est suite à ces problèmes de parc qu'ils ont trouvé une commune plus hospitalière que St-Cergue. Merci

Le président ne va pas revenir sur l'interpellation de M. Piguet. Lorsqu'un conseiller fait une interpellation, ce doit être d'un fait de l'administration de la commune et non pas de la gestion ou d'un élément à modifier ou qu'on voudrait améliorer. Il est clairement indiqué dans notre règlement, que si on veut que la commune se soumette à un projet, afin de modifier un élément communal, typiquement une zone à 30 km/h, ça doit être traité par un postulat. Le président comprend la demande de M. Piguet, mais elle n'est pas sur la bonne interprétation.

M. Michael Galibourg

En ce qui concerne le déménagement de Timatec, c'est plus compliqué. Nous sommes partis, mais pour diverses raisons. A St-Cergue nous étions assez isolés de la plaine. Nous avons de plus en plus de collaborateurs, qui génèrent plus de véhicules. Il y avait, en effet des problèmes de parking. Nous avons eu des échanges avec la DGMR.

Nous avons encore du matériel entreposé à St-Cergue, mais c'est surtout le fait que nous travaillons de plus en plus en plaine et que le nombre de collaborateurs a augmenté, qui a motivé notre déménagement sur Le Muids qui est plus centralisé.

M. Hautier

Je voulais revenir sur une communication que nous avons eu ce soir, et je trouve que cela vaut la peine de la relever. On a parlé de travail d'équipe, on a parlé d'écoute et je

voulais remercier la réflexion de la municipalité. Mme Archer Galibourg a relevé, que pour les préavis qu'elle avait présenté sur l'eau, il y avait eu beaucoup de débats et que la municipalité s'est interrogée et avait décidé de reprendre le travail à zéro. Je les félicite de montrer qu'il y a une écoute entre le conseil et la municipalité. Merci.

M. Othenin-Girard

J'ai 2 questions, en lien avec la séance du 25 novembre qui avait été organisée par la municipalité et je l'en remercie, au sujet du PECC et des RH.

Nous avons voté pour un préavis concernant Néo Consult. Lors de cette séance, M. Christian Second était présent, mais il ne fait pas partie de Néo Consult, mais de Capflow SA. Pourrions-nous avoir une petite explication à ce sujet ?

Ma 2^e question concerne le PECC, lors de cette séance, on nous a présenté des fiches avec ce qui avait ou sera fait. Cette 15^{aine} de fiches portaient des nos, mais nous ne savons pas à quoi cela correspond. On nous a dit qu'on nous communiquerait le détail de ces fiches, Est-ce que ça va être fait ?

Mme Legrand-Germanier, municipale

Je réponds pour Néo Consult. Quand nous avons cherché des professionnels aptes à nous aider dans les besoins que nous avons, nous avons d'abord chercher auprès de l'UCV, notamment auprès des profs qui donnent toutes sortes de formation. C'est là que je suis tombée sur M. Saïta Je l'ai appelé et a très bien compris nos problèmes. Il était prêt à nous aider, et j'espère que ce n'est pas à cause de cela qu'il est décédé droit derrière. Nous nous sommes retrouvé « bec dans l'eau ». Son fils nous a rappelé et a repris les affaires dans l'urgence et il nous a proposé de collaborer avec un associé de longue date, qui était M. Christian Second.

Pour ceux qui était là, à la séance d'information, il avait expliqué que les consultants entre eux se donnaient beaucoup de coup de main dans les mandats et qu'ils utilisaient tous plus ou moins la même méthode.

Il n'y a aucune actualité digne d'intérêt dans le changement de nom. C'est juste une tragédie qui est arrivée.

Mme Morina, municipale

Pour le PECC, le document de présentation et les fiches seront insérés avec le PV de ce soir (Annexe 3).

M. Scheidegger

Concernant le parking de La Givrine, est-ce que les personnes qui plaçaient les voitures vont être réengagées cet hiver ?

M. Mathez, municipal

Oui, mais à moindre coût. Il est vrai que l'hiver dernier, nous les avons pris beaucoup. Nous nous sommes rendu compte que certains week-ends ils étaient venus et que ce n'était pas forcément nécessaire. Par contre à d'autres périodes, comme les vacances scolaires genevoises et vaudoises, ils seront prévus.

Dans le budget de l'année passée, nous avions CHF 60'000.- et nous l'avons réduit à CHF 30'000.- cette année. Nous aimerions faire bien, mais quand même un peu moins.

M. Scheidegger

Je suis totalement d'accord que certains jours ils étaient là et ils n'avaient rien à faire. Mais comment pouvez-vous gérer avec l'entreprise ? Parce que ça va se décider le jeudi pour le week-end, en fonction de la météo.

M. Mathez, municipal

Exact. Au plus tard nous dirons le jeudi pour le faire à l'avance. Mais nous avons pu nous organiser comme ça.

M. Othenin-Girard

Pourrions-nous avoir une information concernant l'avancement du PGA, PACOM, où vous en êtes ? Nous étions plusieurs intéressés à le savoir ? Merci.

Mme Morina, municipale

Nous avançons le plus vite possible en collaboration étroite avec le Canton. Nous aimerions déposer le dossier en consultation dans le courant de l'année prochaine.

M. Piguet

Pour répondre à M. De Garrini, dans mon interpellation, il y avait la question de savoir si la municipalité pensait élargir la réflexion à d'autres zones du village.

Interpellation, dont nous ne discuterons pas ce soir, en violation totale de toutes les lois, mais de laquelle il sera débattu plus tard.

Je voulais juste m'assurer que cela ressorte bien du PV que mon interpellation a été refusée de ce que j'ai dit par oral, pour moi, c'est un fait de l'administration que de gérer les routes communales et depuis le 1^{er} janvier 2023, les zones 30 km/h, les chemins communaux et les routes communales, sont uniquement de compétence communale.

M. De Garrini

Je voulais féliciter M. le syndic, qui nous a donné une information tout à l'heure. Il a dit qu'il n'y aurait bientôt plus de véhicules au milieu du village, ou de moins en moins, si j'ai bien compris. Alors je me demande : pourquoi va-t-on engager un ASP supplémentaire ?

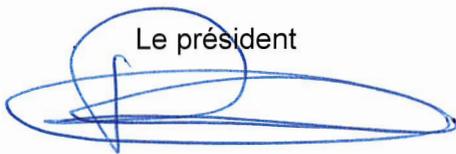
Je vais être sérieux, et il y a eu plusieurs interpellations, c'est pour vous dire qu'il y a un centre du village qui doit être, relativement, libre d'accès à certaines heures. En effet, il y a des automobilistes qui viennent d'ailleurs, par exemple le tourisme, les manifestations, etc. Je pense qu'il y a un effort à faire.

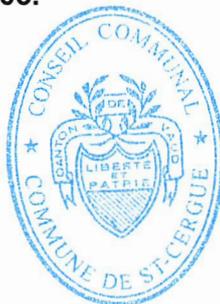
Il y a eu le marché de Noël, qui a eu lieu le week-end dernier, et il y a eu un bémol. Je trouve lamentable que les exposants aient dû payer le parking, ainsi que les bénévoles. Serait-il possible d'avoir un certain discernement. Vous êtes les chefs de tout ça. Si nous avons des parkings à St-Cergue, c'est pour le tourisme, c'est pour les manifestations et nous devons être conscients de cela. Autrement, nous n'avons pas besoin de faire des parkings.

M. Piguet

Pour répondre à M. De Garrini, le règlement communal sur les parkings ne prévoit pas d'exception, du coup la municipalité ne peut pas exempter les automobilistes. Elle peut ouvrir un nouveau parking, qui n'est pas sur la liste, ce qu'elle fait parfois devant l'école de J.-J. Rousseau. Il faudrait changer le règlement, ce qui peut être envisagé.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour. Il remercie le conseil pour son attention, la municipalité pour l'ordre du jour, les commissions pour les heures de travail consacrées à étudier tous les préavis présentés cette année. Il remercie les concierges et la technique pour ce conseil communal. Il profite pour souhaiter, d'ores et déjà, à tous les conseillers et aux municipaux un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année, ainsi qu'à leurs familles et à leurs proches. Il rappelle, avant de clore ce conseil, qu'il y a un apéritif dans la salle d'à côté. Il invite les personnes à s'y déplacer. **Il clôt la séance à 23h03.**

Le président

 Pierre Martin



La secrétaire

 Maria-José Hautier

Critères d'évaluations



Municipalité
de St-Cergue

Critère	Méthodologie	
Sous-critère	Clarté de la méthode	40%
Sous-critère	Cohérence et structure de la démarche	
Critère	Planification et honoraires	
Sous-critère	Organisation en fonction des méthodes proposées	20%
Sous-critère	Honoraires du prestataire	
Critère	Compréhension des enjeux et des étapes du projet	20%
Critère	Ressources	
Sous-critère	Les références du prestataire	15%
Sous-critère	Compétences professionnelles mises à disposition	
Critère	Qualité de l'offre: structure et qualité du document	5%

Synthèse des analyses



Municipalité
de St-Cergue

Critère	Méthodologie		Hanser Consulting		M&BD Consulting	
Sous-critère	Clarté de la méthode	40%	4,50	1,80	3,00	1,20
Sous-critère	Cohérence et structure de la démarche					
Critère	Planification et honoraires	20%	4,00	0,80	2,00	0,40
Sous-critère	Organisation en fonction des méthodes proposées					
Sous-critère	Honoraires du prestataire					
Critère	Compréhension des enjeux et des étapes du projet	20%	5,00	1,00	2,00	0,40
Critère	Ressources					
Sous-critère	Les références du prestataire	15%	5,00	0,75	4,50	0,675
Sous-critère	Compétences professionnelles mises à disposition					
Critère	Qualité de l'offre: structure et qualité du document	5%	4,00	0,20	5,00	0,25
			TOTAL		TOTAL	
			4,50	4,55	3,30	2,925
			Note moyenne	Note pondérée	Note moyenne	Note pondérée

Notation de 0 à 5

Conseil communal de Saint-Cergue

Rapport 2023 du délégué du Conseil Communal

Société de Développement

St-Cergue, le 5 décembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous donner quelques informations sur les activités de la Société de Développement de Saint-Cergue/La Cure.

1. Préambule

La Société de Développement de Saint-Cergue – La Cure (ci-après la SDD) fut créée au tout début du siècle dernier, essentiellement par les commerçants du petit village d'alors afin d'aider la commune à améliorer (initialement Société d'embellissement) l'accueil des touristes et hôtes de passage (Grand Hôtel de l'Observatoire et autres) et de leur offrir un village agréable. On ne pensait pas « *cité-dortoir* » à l'époque.

Cette Société a cependant réussi à survivre malgré de multiples vicissitudes. Parmi les plus récentes, entres autres, dans les années 80, elle s'est retrouvée quasiment absorbée par l'Office du Tourisme (à l'époque, sous autorité communale).

L'OT ayant été intégré, suite à la réorganisation cantonale, à l'Office du Tourisme de la région (aujourd'hui NRT), son passif communal (Pavillon OT et dette dite des « dévalkarts ») fut versé aux comptes de la Société de développement.

Cette situation a lourdement pesé sur les exercices jusqu'à conduire à sa perte. Un comité de relance s'est efforcé alors à épurer la situation en partenariat avec la Commune : La SDD a cédé à la commune ce qui restait du crédit de construction du pavillon de l' OT en échange de l' entretien du Parc. Malheureusement la dette des *dévalkarts* est restée à charge de la Société.

Côté animations et activités, la Société s'est ensuite investie principalement sur deux axes :

- Entretien du Parc et
- Marché aux fleurs.

Les autres manifestations phares (Marche populaire, Courses des garçons de café, Marché artisanal, Apéro de fin d'année, etc.) ont progressivement disparu.

2. Ces dernières années :

- L'entretien du Parc est effectué par une entreprise de paysagisme. Il consiste en plusieurs passages (coupe du gazon, feuilles mortes, tailles diverses et plantations) durant la saison de végétation. Cet entretien coûte entre CHF 1'200.- et 3'000.- par exercice en fonction des diverses interventions demandées.
- Le dernier passage annuel donne lieu à un après-midi d'entretien convivial (ramassage des feuilles, taille d'hiver, etc.) auquel sont conviés les membres. Le comité sert un délicieux goûter de remerciement à tous les présents une fois le travail effectué.

- Cette année 2023, la Société s'est associée à une autre association villageoise (le club photo « *Le Temps d'une Pose* ») pour animer le Parc tout l'été (du 3 juin au 30 septembre) par une remarquable exposition de photographies en plein air dénommée « Emblématique ». L'exposition portait sur cinq thèmes : faune, flore, paysages, pastoralisme et patrimoine bâti. Les images ayant toutes été prises sur Saint-Cergue.
- Le Marché aux fleurs se déroule chaque année en mai et rencontre toujours un franc succès. En 2022 le résultat se solde par un bénéfice d'environ CHF 1'600.-.
- L'Assemblée générale (exercice 2022) a eu lieu cette année le 5 avril 2023. La SDD s'est séparée d'une petite parcelle attenante au parc qu'elle détenait en DDS, au bénéfice de ses voisins B. et D. Haller, qui souhaitent pérenniser le potentiel de garer leur véhicule. Cette vente explique le bénéfice comptable exceptionnel de l'année, malgré une baisse régulière de l'encaissement des cotisations.
- La SDD compte aujourd'hui une cinquantaine de membres cotisants, répartis en plusieurs catégories individuels (50.-) / famille (80.-) / entreprise (100.-) / AVS et étudiants (20.-).
- Le comité actuel est constitué de Serge Amiguet (président), Sylvie Dunand (secrétaire-trésorière), Marianne Amiguet (membre), Francine Lang (membre), Anthony Ruffez (membre).

3. Stratégie

- Participation active des membres du comité, à titre bénévole, aux diverses animations et activités communales par exemple : 1^{er} Août, Suisse bouge, Fête de la Raisinée, généralement en collaboration avec les *Z'amis de St.-Cergue*.
- Le nombre des membres peine à se maintenir. C'est dû, essentiellement aux vicissitudes évoquées ci-dessus, mais surtout au fait que ceux-ci sont vieillissant et que la SDD organise moins d'événement à connotation populaire.
- La SDD subit aussi une forme « de concurrence » avec les animations proposées autour de la buvette du Vallon. Néanmoins elle s'efforce, surtout les membres du comité, à soutenir les multiples et infatigables initiatives de son dévoué Maël.
- Il serait souhaitable que la SDD poursuive son engagement dans le bénévolat événementiel saint-cerguais et incite de ce fait une indispensable réciprocité (telle que constatée pour le Marché aux fleurs) pour lui permettre d'acquérir de nouveaux membres dans l'espoir d'organiser de nouveaux événements.

4. Conclusions

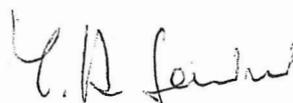
Cette association se porte bien, en tout cas beaucoup mieux depuis la reprise en main du comité de relance, elle remplit clairement son but, malgré le peu de moyens, financier et main d'œuvre, dont elle dispose.

Je souhaite vivement que cette initiative de valoriser le Parc avec cette expo photo constitue un nouvel élan qui puisse perdurer.

Espérant que vous avez fait bonne lecture, je reste à votre disposition, mais vous suggère de vous adresser si besoin directement à son Président, M. Serge Amiguet (Ch. des Clairvaux 11, BP 762, 079/375.61.58, mms.amiguet@bluewin.ch) qui aura plaisir à vous renseigner.

Bien avant de vous souhaiter à tous d'excellentes fêtes, je me permets d'oser espérer que ces modestes lignes vous incitent à comprendre et soutenir cette bien vieille société, ne serait-ce que dans l'espoir de la rajeunir...

Votre représentant du Conseil communal :



Yves De Garrini